

REPUBLIQUE DE GUINEE

**Travail, Justice, Solidarité**

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI



**STRATEGIE NATIONALE  
DE FORMATION AGRICOLE RURALE ET EMPLOI  
DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
(SNFARE/G) 2020-2025**

*Validée par la session du comité de pilotage du 23 Septembre 2020*

SEPTEMBRE 2020

## Table des matières

Conclusion .....	3
Liste des sigles et acronymes .....	4
Liste des tableaux .....	5
PRÉFACE : .....	6
RESUME .....	8
<b><i>1.1 Cadre socio-économique et agro-écologique</i></b> .....	12
<b><i>1.2 Enjeux et défis du secteur agricole</i></b> .....	12
<b><i>1.3 Situation de l'emploi</i></b> .....	13
<b><i>1.4 Orientations politiques face aux enjeux et défis du secteur agricole et rural</i></b> .....	14
I. Diagnostic de l'éducation et de la formation .....	15
<b><i>2.1. Des effectifs scolarisés en progression</i></b> .....	15
<b><i>2.2 Une amélioration de la couverture éducative à tous les niveaux :</i></b> .....	15
<b><i>2.3 Des enfants et des jeunes en dehors du système éducatif</i></b> .....	16
<b><i>2.4 Une faible représentation des filles à tous les niveaux d'enseignement</i></b> .....	16
<b><i>2.5 Une faible couverture géographique des structures de formation Agricole :</i></b> .....	16
II. Diagnostic de la formation agricole et rurale .....	17
<b><i>3.1 Historique et évolution du dispositif de Formation Agricole et Rurale</i></b> .....	17
<b><i>3.3 Personnel enseignant et curricula de formation</i></b> .....	19
III. Orientation de la Stratégie Nationale de Formation Agricole, Rurale et Emploi (SNFARE).....	21
<b><i>4.1 Vision :</i></b> .....	22
<b><i>4.2 Finalités :</i></b> .....	22
<b><i>4.3 Principes Directeurs :</i></b> .....	22
IV. Axes Stratégiques .....	23
<b><i>5.1 Axes stratégique 1 : Accès universel des ruraux à l'éducation de base et à l'alphabétisation</i></b> 23	
<b><i>5.2 Axes stratégique 2 Régulation de la gouvernance de la formation agricole rurale</i></b> .....	24
<b><i>5.3 Axe stratégique N°3 : Construction d'une offre plurielle, diversifiée et inclusive en FAR</i></b> .....	26
<b><i>5.4 Axes stratégique 4 : Développement des structures d'enseignement, d'apprentissage et d'incubation dans tous les niveaux de la FAR.</i></b> .....	29
V. Dispositif de suivi-évaluation de la FAR .....	36
Le dispositif de suivi-évaluation de la SNFARE sera mis en place pour mesurer les progrès réalisés, les moyens financiers, humains et organisationnels mobilisés par rapport aux objectifs définis à travers les 7 axes stratégiques. ....	
<b><i>6.1 Structuration</i></b> .....	36
<b><i>6.2 Fonctionnement et missions des comités.</i></b> .....	36

Conclusion .....	38
ANNEXES.....	39
Annexe 1 : budget axe1.....	39
Annexe 2 : budget axe 2.....	40
Annexe 3. Budget Axe 3 .....	42
Annexe 4 : budget axe 4.....	44
Annexe 5 : budget axe 5.....	45
Annexe 6: budget axe 6.....	46
Annexe 7: budget axe 7.....	47

## Liste des sigles et acronymes

**AFD** : Agence Française de développement  
**ANPROCA** : Agence Nationale de Promotion Rurale et du Conseil Agricole  
**APC** : Approche par Compétence  
**ASCAD** : Agence du Service Civique d'Action pour le Développement  
**AGR** : Activité Génératrice de Revenu  
**BoCEJ** : Booster les Compétences pour l'Employabilité des Jeunes  
**CAFPPS** : Centre d'Apprentissage et de Formation Professionnelle Post Primaire et Secondaire  
**C2D**: Contrat de Désendettement et de Développement  
**C.E.P.E**: Certificat d'Etude Primaire et Elémentaire  
**CER** : Collège d'Enseignement Rural  
**CNOP-G** : Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée  
**CONASEG** : Confédération Nationale des Acteurs du Secteur Socioprofessionnel de l'Elevage en Guinée  
**CQP** : Certificat de Qualification Professionnelle  
**DSRP** : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté  
**ENAM** : Ecole Nationale des Arts et Métiers  
**ENP** : Ecole Normale Primaire  
**ENAE** : Ecole Nationale d'Agriculture et d'Elevage  
**ENATEF** : Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts  
**ESETD** : Enquête Spécifique sur l'Emploi et le Travail Décent  
**FAR** : Formation Agricole et Rurale  
**FPPD** : Fédération des Paysans du Fouta Djallon  
**FOP-BG** : Fédération des Organisations Paysannes de la Basse Guinée  
**INS** : Institut National de la Statistique  
**IPC** : Institut Polytechnique de Conakry  
**IPK** : Institut Polytechnique de Kankan  
**IRAG** : Institut de Recherche Agronomique de Guinée  
**ISAV** : Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire  
**LPDA** : Lettre de Politique de Développement Agricole  
**METFP-ET** : Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle de l'Emploi et du Travail  
**OP** : Organisation Paysanne  
**OPA** : Organisation Professionnelle Agricole  
**PAFISAM** : Projet d'Amélioration de la Formation et de l'Insertion dans les Secteurs Agricole et des Mines  
**PASANDAD** : Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable de la Guinée  
**PNDA** : Politique Nationale de Développement Agricole  
**PNDES** : Plan National de Développement Economique et Social  
**PNIASA** : Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire  
**ProDEG** : Programme Décennal de l'Education en Guinée  
**RAFARGUI** : Réseau des Acteurs en Formation Agricole et Rurale de Guinée  
**RIFAR** : Réseau International Formation Agricole et Rurale  
**SNFARE** : Stratégie Nationale de Formation Agricole, Rurale et Emploi  
**TBS** : Taux Brut de Scolarisation

## Liste des tableaux

Tableau 1: effets des actions de l'axe 1 .....	24
Tableau 2: actions et activités de l'axe 2 .....	24
tableau 3: résultats et effets attendus de l'axe 2.....	25
tableau 4: actions et activités de l'axe 3.....	26
Tableau 5: résultats et effets attendus des actions de l'axe 3.....	28
tableau 6: actions et activités de l'axe 4.....	29
Tableau 7: résultats et effets attendus des actions de l'axe 4.....	30
Tableau 8: actions et activités de l'axe 5 .....	30
Tableau 9: résultats et effets attendus de l'axe 5.....	31
Tableau 10: actions et activités de l'axe 6 .....	32
Tableau 11: résultats et effets attendus de l'axe 6.....	33
Tableau 12: effets et actions et résultats attendus .....	35
Tableau 13: budget axe1.....	39
Tableau 14: budget axe 2.....	40
Tableau 15: budget axe 4.....	44
Tableau 16: budget axe 5.....	44
Tableau 17: budget axe 6.....	45
Tableau 18: budget axe 7.....	47

## PRÉFACE :

Dans le cadre du contrat de désendettement et de développement (C2D) signé entre les Gouvernements Français et Guinéen, une priorité est accordée au secteur de la formation professionnelle par le financement du Projet d'Amélioration de la Formation et de l'Insertion dans les Secteurs Agricole et des Mines (PAFISAM).

L'un des enjeux de ce projet est de doter la République de Guinée d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole, Rurale et de l'Emploi (SNFAR E).

La Stratégie Nationale de Formation Agricole, Rurale et Emploi (SNFARE) de la République de Guinée est le résultat d'un projet commun et d'une vision partagée entre les différents partenaires nationaux, pour mettre en œuvre de façon concertée des actions visant à faire face à l'ampleur et à la diversité des besoins de qualification professionnelle en matière de FAR pour un développement économique durable. Elle résulte d'un processus de réflexion mené de façon concertée avec les différents acteurs de développement rural, tant au niveau national que dans les différentes régions du pays. Par ailleurs, différentes études ont précédé son élaboration.

A la lumière des travaux d'expertise mobilisée et suite aux nombreux ateliers d'échanges entre les parties prenantes, les principaux éléments de la SNFARE ont été dégagés. C'est ainsi qu'une version provisoire de la SNFARE a pu être formulée. Le travail d'un comité technique a permis de parachever le document et de disposer, à présent, d'une version enrichie et amendée.

La SNFARE vise notamment à donner un cadre général et cohérent du développement du système de formation agricole et rurale, à définir les axes stratégiques et à clarifier les rôles des différentes entités.

Elle débouche sur :

- Un plan de développement et de sa mise en œuvre à court et long termes ;
- Un engagement commun de l'Etat, de la profession agricole, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers prêts à soutenir sa mise en œuvre ;
- Un sous-programme au sein du Programme Décennal de l'Education en Guinée (ProDEG).

Le document fait état de la situation du Secteur Agricole, du Secteur de l'Education et de la formation et décrit plus spécifiquement le domaine de la FAR ; il aborde les principaux enjeux et défis ; il présente la vision commune de la FAR, définit les objectifs, dégage les orientations et les axes stratégiques. Au plan institutionnel, il présente les structures de pilotage et de coordination pour la mise en œuvre et indique les rôles des grands groupes d'acteurs de développement.

Il importe de signaler que la SNFARE est complémentaire avec les différents documents de politique de développement de la Guinée, notamment la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA), le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA), le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et le Programme Décennal de l'Education en Guinée (ProDEG, 2020 – 2029).

Dans la mesure où sa finalité est de renforcer le niveau de connaissance et de compétences de la population active et, plus particulièrement des jeunes pour favoriser leur insertion dans les emplois d'aujourd'hui et les métiers de demain afin de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté, la FAR constitue un élément important de la politique agricole. Elle s'articule par ailleurs avec la stratégie plus globale de

formation professionnelle et technique dont le pilotage relève du département en charge de l'ETFP, en lien avec les départements techniques concernés.

Ce document officiel de SNFARE se veut un document à l'usage du public et destiné à toutes les parties prenantes au développement en Guinée. Nous nourrissons le ferme espoir qu'il contribue à l'éclosion du génie créateur de la FAR au service de l'emploi dans notre pays.

Nous exprimons notre gratitude à l'AFD pour sa sollicitude constante et remercions particulièrement le RIFAR pour la qualité de son accompagnement dans l'élaboration de la SNFARE.

P. le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

La Ministre

**Djénab DRAMÉ**

## RESUME

L'élaboration de cette SNFARE et la définition de la démarche de sa mise en œuvre impliquent les Départements Techniques ainsi que toutes les catégories d'acteurs concernés par le développement agricole rural, de l'emploi et du système éducatif dans sa globalité.

L'agriculture, au sens large, est un secteur de production tandis que le rural est un espace de vie dans lequel vivent de multiples acteurs de production de biens et de services. Les métiers en amont et en aval de la production, indispensables à l'accroissement de la production et de la productivité et à leur valorisation, sont pris en compte. Aussi, notre SNFARE se préoccupe des métiers connexes à l'agriculture au niveau des collectivités territoriales sans nécessairement en assurer la formation, mais en s'assurant que celle-ci est bien réalisée, en complémentarité d'une formation agricole proprement dite.

Dans cette perspective, un atelier de lancement officiel du processus de formulation de cette SNFARE a été organisé en février 2018 à Mamou. Il a débouché sur les résultats suivants :

- Le diagnostic du secteur agricole et rural a été partagé, enrichi et validé ;
- Le diagnostic du dispositif de formation agricole et rurale a été partagé, enrichi et validé ;
- La vision et les finalités de la SNFARE ont été co-construites ;
- Les principes directeurs de la SNFARE ont été définis ;
- Les axes stratégiques de la SNFARE et les principales actions afférentes ont été identifiés.

Aussi, l'atelier de Mamou cité précédemment a-t-il soulevé la nécessité, pour l'élaboration de la SNFARE et la définition de la démarche de sa mise en œuvre, d'impliquer les Départements Techniques (Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage, des Pêches de l'aquaculture et de l'économie maritime, de l'Environnement et des eaux et forêts, de l'Enseignement Technique de la formation professionnelle et de l'emploi, de l'Education nationale et de l'alphabétisation, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique) et toutes les catégories d'acteurs du développement agricole et rural (Organisations professionnelles agricoles et consulaires : Chambre Nationale d'Agriculture, Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée, Confédération Nationale des Acteurs Socioprofessionnels en élevage ; Réseau des Acteurs en Formation Agricole et Rural (RAFARGUI), institutions de micro finance, ONG et collectivités territoriales...).

Pour ce faire, des groupes de travail multi-acteurs ont été mis en place. Ces groupes sont composés des représentants des Ministères techniques concernés par le développement rural, de Structures et d'OPA partenaires, de l'Association Nationale des Communes de Guinée, d'agriculteurs, d'entrepreneurs agricoles, de leurs faitières, etc.

La synthèse des travaux de ces groupes de travail a été débattue et consolidée lors de la restitution. Ce qui a permis par la suite de faciliter l'émergence d'un consensus sur les approches, les stratégies et les procédures à adopter dans la rénovation du dispositif de formation agricole et rurale.

**La vision est :** « d'ici 2025, le secteur agricole et rural dispose d'un capital humain compétent dans tous les domaines de production et dans les activités connexes en amont et en aval. ». Ce document s'aligne à la vision du PNIASAN.

Les finalités retenues sont :

- Développer une agriculture durable et performante ;
- Contribuer à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires tout en améliorant le revenu des exploitations familiales agricoles ;
- Développer une agriculture compétitive et ouverte sur le marché extérieur ;
- Aboutir à une agriculture qui crée de l'emploi, freine l'exode rural et la migration irrégulière.

**La SNFARE repose sur les principes directeurs ci-après :**

- **Principe 1** : *une stratégie bâtie sur une forte interrelation et une logique d'action entre tous les acteurs de la FAR*
- **Principe 2** : *une stratégie qui prend en compte toutes les activités agricoles et rurales (productions : végétale, animale, halieutique, forestière, commerce, artisanat, transformation, transport,...)*
- **Principe 3** : *Une stratégie qui implique les autorités politiques, les responsables des organisations professionnelles et des collectivités territoriales pour donner davantage de visibilité aux actions de la FAR ;*
- **Principe 4** : *Une stratégie qui tient compte de tous les documents de politique stratégiques/orientations référant au secteur agricole et rural ;*
- **Principe 5** : *Une stratégie qui fait de la FAR un véritable outil de professionnalisation des acteurs du monde rural en faisant de l'agriculture un métier à part entière ;*
- **Principe 6** : *Une stratégie qui met en place une organisation/structure pour la formulation, la mise en place et la coordination pérenne des activités de la FAR ;*
- **Principe 7** : *Une stratégie qui prend en compte les spécificités régionales et la réduction des disparités régionales ;*
- **Principe 8** : *Une stratégie qui prend en compte la diversité des acteurs à former (hommes, femmes, situations particulières et vulnérabilité : déscolarisés post primaires, et handicapés, etc.).*

*Le tableau ci-dessous donne une idée du coût estimatif total et par axe stratégique.*

N°	Libellé axes stratégiques	Coût estimatif	EURO	%
		(en GNF)		
I.	Accès universel des ruraux à l'éducation de Base et l'alphabétisation	15 981 770 000	1 566 840	4,24
II.	Régulation de la gouvernance de la formation agricole rurale	3 283 900 000	321 951	0,87
III.	Construction d'une offre plurielle, diversifiée et inclusive de la FAR	35 064 000 000	3 437 647	9,31
IV.	Développer des structures d'enseignement, d'apprentissage et d'incubation dans tous les niveaux de la FAR	284052 533 000	27 848 288	71,53
V.	Mise en place d'un dispositif pérenne d'insertion des jeunes en milieu rural et péri-urbain	44 151 000 000	4 328 529	11,72
VI.	Mise en place de mécanismes durables de financement de la FAR	2 470 000 000	242 157	0,66
VII.	Mise en place d'un dispositif d'information et de communication de la FAR	12 095 000 000	1 185 784	3,21
<b>TOTAUX</b>		<b>376 698 203 000</b>	36 931 196	100

## Contexte

La République de Guinée, située au sud-ouest de l'Afrique Occidentale, couvre une superficie de 245.857 km<sup>2</sup>. C'est un pays côtier avec 300 km de littoral atlantique, à mi-chemin de l'équateur et du tropique du cancer entre 7°05 et 12°51 de latitude Nord et 7°30 et 15°10 de longitude Ouest.

Elle est caractérisée par un climat à deux saisons dont la durée de la saison pluvieuse varie selon les régions de 3 mois (au Nord), à 9 mois (au sud-est). La pluviométrie varie de 4 000 mm (Région côtière) à 1 300 mm (Haute Guinée) ; les précipitations culminent partout en juillet et août.

Parfois qualifiée de « scandale géologique », la Guinée dispose de richesses hydrographiques immenses (« château d'eau de l'Afrique »), d'un riche potentiel minier (un tiers des réserves mondiales de bauxite, or, diamant, fer, manganèse, zinc, cobalt, nickel, uranium) largement sous exploité.

Ce château d'eau est menacé par l'ampleur de la sécheresse qui est la conséquence néfaste des actions anthropiques de diverses origines et des changements climatiques.

La population guinéenne s'élève à 11,8 millions d'habitants dont 70 % vivent en milieu rural. Elle est relativement jeune puisque plus de 74 % est âgée de moins de 35 ans.

Environ 70 % des jeunes de moins de 25 ans sont frappés par le chômage et le sous-emploi massif notamment en milieu urbain. Le taux d'inactivité en Guinée est estimé à près de 40 %, dont près de 63 % ont entre 15 et 24 ans<sup>1</sup> et des entreprises privées ayant de grands projets d'investissement prévoient d'« importer » de la main d'œuvre (sociétés minières et hôtels).

La croissance qui s'établissait autour de 10 % en 2016 et 2017, a ralenti pour atteindre 5,8 %, en 2018. Elle demeure néanmoins robuste, tirée par les investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur minier. L'industrie minière a d'ailleurs connu une croissance d'environ 50 % par an en 2016 et 2017. La croissance du secteur non minier a pour sa part atteint 5,4 % en 2018, l'investissement dans les infrastructures et la croissance des secteurs primaire et tertiaire restant solide.

La République de Guinée s'est engagée à réaliser les Objectifs de Développement durables (ODD) qui sont une suite du Millénaire pour le Développement (OMD) dont l'un des axes (ODD 4) est: assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au Long de La vie.

La Guinée est confrontée entre autres à trois contraintes majeurs, à savoir : (i) la massification de l'enseignement élémentaire; (ii) les phénomènes de déscolarisation et (iii) l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

Elle s'est engagée sur plusieurs programmes que sont: la Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA), le Programme Décennal de l'Éducation en Guinée (ProDEG), le PAFISAM, le PASANDAD, la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA), le PNDES, le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASAN).

La vision socioéconomique est exprimée dans le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) dont la version actuelle couvre la période de 2016 – 2020. Le PNDES s'est fixé comme objectif global de : « promouvoir une gouvernance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable ». Deux résultats finaux sont attendus de cet objectif global, à savoir : (i) « à l'horizon 2020, le bien-être de la population guinéenne est amélioré, les inégalités sont réduites et l'équité intergénérationnelle est garantie » et (ii) « la transformation structurelle durable de l'économie guinéenne est amorcée ». La stratégie du PNDES s'articule autour de quatre piliers de développement que sont : (i) la

---

<sup>1</sup> Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi (AGUIPE) - Enquête spécifique sur l'emploi et le travail décent 2012.

promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable, (ii) la transformation économique durable et inclusive, (iii) le développement inclusif du capital humain et (iv) la gestion durable du capital naturel.

Tous ces programmes et projets visent à faire de la République de Guinée un pays émergent à l'horizon 2040.

En outre la déclaration de politique éducative indique que 30 % seulement des sortants de l'école primaire auront la possibilité de continuer leurs études dans l'enseignement secondaire général. La question est de savoir comment prendre en charge les 70 % de jeunes dont - 80 % résident en zone rurale - qui sortent de l'école primaire mais n'entreront pas dans le cycle secondaire.

Dans le cadre du contrat de désendettement-développement (C2D) signé entre les Gouvernements Français et Guinéen, une priorité est accordée au secteur de la formation professionnelle par le financement du Projet d'Amélioration de la Formation et de l'Insertion dans les Secteurs Agricole et des Mines (PAFISAM).

Ce projet vise principalement à refonder le dispositif de formation professionnelle à travers la rénovation des infrastructures, l'acquisition d'équipements didactiques, la révision, l'élaboration et l'implantation de nouveaux programmes de formation, la formation des formateurs, l'appui à l'amélioration du fonctionnement de 11 institutions de formation, des Directions Nationales de tutelle ainsi que des Services d'appui du Ministère.

L'un des enjeux de ce projet est de doter le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole, Rurale et Emploi (SNFARE) dont l'élaboration et la mise en œuvre se feront avec la participation et l'implication de toutes les catégories d'acteurs concernées par le développement rural.

Cette SNFARE vise, entre autres, d'aboutir à une vision partagée, par toutes les parties prenantes, sur les activités à mener au regard des potentiels de notre pays et de ses ressources financières et humaines disponibles.

Afin d'apporter un début de réponse à la nécessité et à l'urgence de rénover le dispositif FAR compte tenu de ses faiblesses sus-évoquées, le gouvernement à travers le METFP-E, a mis en place Le projet d'Appui à la Formation et à l'Insertion dans les Secteurs Agricole et des Mines (PAFISAM) dans le cadre du C2D. Les résultats attendus de ce projet sont entre autres :

- La construction de la SNFARE (élaboration et mise en œuvre) ;
- La dynamisation du Réseau des Acteurs en Formation agricole et rurale de Guinée (RAFARGUI) ;
- L'amélioration de la formation et de l'insertion dans les secteurs agricoles et des mines (PAFISAM) ;
- La rénovation inclusive des programmes des établissements de FAR ;
- L'élaboration pour chacune des ENAE d'un projet d'établissement avec les différents acteurs ;
- Le développement d'un véritable partenariat avec le milieu professionnel ;
- Le développement des AGR agricoles au niveau des institutions de FAR ;
- L'implication des ONG et OP dans les politiques et dispositifs de la FAR ;
- Le développement des capacités d'accueil des institutions de FAR ;
- La création de nouveaux établissements de FAR.

## ***1.1 Cadre socio-économique et agro-écologique***

L'agriculture guinéenne mobilise plus de 70 % de la population mais contribuerait pour à peine 18 % à la formation du Produit intérieur brut (PIB). Un quart seulement des terres cultivables est utilisé, terres représentant elles-mêmes le quart de la superficie totale du pays. Les exploitations agricoles sont petites (de l'ordre de 700 000 avec une taille moyenne de 2 ha). Les rendements sont très faibles et les produits agricoles ne représentent environ que 10 % du commerce extérieur. Pourtant le climat autorise souvent des cultures tout au long de l'année et le potentiel hydrographique est élevé, le pays étant appelé à juste titre le "Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest".

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2014, « La population guinéenne s'élève à 11,8 millions d'habitants dont 51,68% de femmes, 48, 32% d'hommes et 74% ont moins de 35 ans ». 70 % de cette population vit en milieu rural avec une densité moyenne de 48 habitants /km. Elle s'accroît au rythme annuel de 3,2 %.

Sur le plan économique, Selon le recensement INS de 2012, l'agriculture pourvoirait au sein de l'économie guinéenne 45,8% des emplois sous forme d'emploi indépendant correspondant à la structure familiale de l'activité agricole. Un taux d'occupation de la population active de 70 à 80% dans le secteur agricole est souvent mentionné. Compte tenu des perspectives de développement économique de la Guinée, il est probable que ce secteur restera l'un des principaux pourvoyeurs d'activités et d'emplois de la population guinéenne.

## ***1.2 Enjeux et défis du secteur agricole***

Au plan économique, l'agriculture guinéenne est caractérisée par une faible productivité économique en général, un déficit des productions animale et halieutique en particulier. Le secteur souffre d'une organisation insuffisante des chaînes de valeurs et d'un très faible niveau de valorisation des produits agricoles. La balance commerciale agricole négative pèse lourdement sur l'économie nationale et constitue une perte d'opportunités qui se traduit par : (i) un poids très important du secteur agricole dans l'économie guinéenne, car ce secteur contribue pour 23, 7% du PIB ; il est suivi du secteur minier qui contribue pour 16,9% du PIB. Il connaît une forte subvention de l'Etat, (ii) une balance commerciale agricole négative du fait : (i) des rendements faibles à cause du caractère artisanal des exploitations agricoles, (ii) de la domination des cultures vivrières et des transformations artisanales ;(iii) d'un surcoût des produits agricoles lié à la sous performance de l'agriculture pénalisant notamment le panier moyen du consommateur final et augmentant les importations du fait que les produits agricoles ne sont pas compétitifs.

Au plan social, l'agriculture est la principale source de revenus des zones rurales. La population rurale représente 80% de la population totale et tire 79% de ses revenus des activités agricoles. Elle constitue un levier fort pour la lutte contre la faim et la pauvreté. Elle est le moteur économique et le secteur porteur d'emploi ; d'où la nécessité de relever les défis pour continuer à jouer son rôle de créateur d'emplois, de sécurité alimentaire et de source de devises. Aussi, le secteur agricole est caractérisé par : (i) Une faible capacité d'investissements privés due à un accès limité au système bancaire avec 12% seulement des ménages qui ont accès au crédit agricole formel et non formel et (ii) un foncier au statut juridique complexe avec un morcèlement dont 70% des parcelles inférieur à 2 hectares.

Le secteur agricole n'exprime pas toute sa potentialité. Face à cette situation, un certain nombre de défis doivent être relevés, notamment (i) la levée progressive et rapide des incertitudes sur la question foncière ou tout au moins la mise en œuvre de mécanismes légaux innovants de gestion foncière ;(ii) l'implication massive du secteur privé avec des financements substantiels, assortie d'approches innovantes de structuration du monde rural et d'industrialisation agroalimentaire ; (iii) une politique assurant une sécurité minimale de 50% d'auto approvisionnement sur le plan de l'alimentation ;(iv) promouvoir une agriculture commerciale pour rééquilibrer les balances commerciales agricoles ;(v) promouvoir une agriculture d'import – substitution par l'augmentation de la production locale. La qualification professionnelle des

acteurs de développement agricole et rural permettra : (i) le rajeunissement de la main d'œuvre des exploitations agropastorales et halieutiques et (ii) le renouvellement du personnel au sein des ministères concernés par le développement rural.

Les défis liés aux nouveaux métiers se répartissent en trois catégories que sont : (i) les métiers en amont de la production (fourniture d'intrants agricoles, d'équipements de production, conseil agricole, (ii) les métiers de production (développement des systèmes d'irrigation intelligente, agriculture biologique, agriculture intégrée, produits et dynamiques terroir , démarche qualité, et (iii) des métiers en aval de la production (récolte, transport, stockage, conditionnement, transformation des produits, valorisation des résidus de production ou de transformation, etc.).

A cette demande, s'ajoute un besoin important de renouvellement du personnel au sein des Ministères concernés par le développement rural qui s'inquiètent tout à la fois du vieillissement de leurs cadres.

### *1.3 Situation de l'emploi*

Aujourd'hui, neuf (9) personnes sur dix (10) sont sur le marché de l'emploi sans aucune formation et seulement 7% de la population active a un diplôme de l'enseignement technique. Il n'est pas facile d'avancer des chiffres précis quant au nombre de jeunes sollicitant une formation professionnelle et des parcours individualisés, mais l'analyse des entretiens avec des groupements de producteurs\* permet d'estimer qu'il existe sur chaque exploitation (au moins 700 000) des jeunes sortis du système scolaire et qui travaillent sur cette exploitation ; or ces jeunes n'ont reçu aucune formation professionnelle si ce n'est la reproduction de ce qu'ils voient sur l'exploitation des parents.

Pour répondre aux besoins de ce type de public, le dispositif de formation devrait inclure un dispositif d'insertion/ installation agricole adapté ; cela signifie : i) des objectifs centrés sur la maîtrise des productions existantes, du français fonctionnel et des outils mathématiques élémentaires (permettant d'effectuer les quatre (4) opérations : addition, multiplication, soustraction et division) ; ii) une formation de proximité avec une organisation particulière, c'est à dire décentraliser la formation au niveau des villages et collaborer avec les structures locales de développement ; iii) une formation en alternance calée sur les rythmes biologiques des productions de façon à s'appuyer sur des supports pédagogiques les plus concrets possibles et à ne pas sortir ces jeunes de l'exploitation au moment où la main d'œuvre est indisponible.

Les chambres d'agriculture et les OPA participeront à l'opérationnalisation locale à travers :

- La définition des formations (métiers ou filières) à développer ;
- Leur participation à la définition des compétences requises (contenu des formations) ;
- Leur implication dans la réalisation des formations (formateurs et locaux de formation) ;
- Leur participation à la certification (validation des acquis et remise de certificat de qualification).

Près de la moitié – 48%– des jeunes de 15-24 ans (soit près d'un million) ne sont intégrés ni au système éducatif et de formation ni au marché du travail (ELEP 2012). Par ailleurs, l'Enquête Spécifique sur l'Emploi et le Travail Décent (ESETD) réalisée en 2012 indique que 74% des jeunes au chômage étaient sans qualification professionnelle, 21% avaient un diplôme de l'enseignement supérieur et 5% un diplôme de formation professionnelle. La durée moyenne de recherche d'emploi varie de 18 mois chez les titulaires de Licence à 49 mois chez les diplômés de l'EFTP avec une proportion non négligeable (soit 46%) de ces derniers étant au chômage depuis plus de 5 ans. Bien qu'insuffisantes, certaines initiatives ont été développées (Programmes « Première Chance », « Volontariat Jeunesse » ou encore « BoCEJ ») pour tenter de favoriser, chacune à sa manière, l'insertion des jeunes sur le marché du travail soit en améliorant leurs compétences pratiques soit en leur offrant une expérience professionnelle de terrain.

Alors que les entreprises guinéennes accordent une grande importance aux connaissances pratiques et aux compétences non cognitives ou personnelles, les sortants du cycle pré universitaire qui arrivent sur le marché du travail ne disposent que très peu de ces compétences. De plus, avec seulement 5% de la main d'œuvre utilisée qui disposait d'une formation professionnelle et technique en 2012, les secteurs prioritaires de l'économie doivent faire face à un manque crucial de main d'œuvre qualifiée de niveau intermédiaire (0,2% des actifs dans le secteur primaire ayant un diplôme de l'EFTP). Par ailleurs, il y a une faible proportion des diplômés du supérieur ayant des compétences en technologies, ingénieries et mathématiques (STIM).

#### ***1.4 Orientations politiques face aux enjeux et défis du secteur agricole et rural***

La République de Guinée s'est dotée d'une vision Guinée à l'horizon 2040. Il s'agit de construire un pays émergent et prospère, maître de son destin, assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations et garantissant l'avenir des générations futures. Pour ce faire, le Pays se fixe comme finalités de (i) valoriser mieux son capital humain afin de se donner toutes les chances de progresser vers l'émergence, (ii) diversifier son économie afin de la rendre plus compétitive, créatrice d'emplois décents avec des pôles économiques, un secteur minier parfaitement intégré et un secteur privé moteur de croissance et de progrès et (iii) d'améliorer significativement sa gouvernance économique avec une administration publique performante au service du développement et de la population guinéenne.

Il s'agira de bâtir une Guinée ouverte, respectée, contribuant pleinement aux dynamiques et mutations à l'échelle sous régionale, régionale et mondiale.

La concrétisation de cette Vision doit s'appuyer sur les politiques et sur une série de plans nationaux de développement qui traduiront les finalités de la Vision pour définir d'une manière opérationnelle les objectifs quantifiés, les priorités sectorielles, les moyens matériels et financiers à mobiliser, les plans d'action et les échéanciers de mise en œuvre.

Dans cette perspective, l'Etat s'est doté d'un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) qui vise à poser les bases de la transformation structurelle de l'économie nationale afin de mettre le pays sur la croissance créatrice de richesse et d'emplois et sur la trajectoire de l'émergence.

Dans le secteur Agricole, le gouvernement a donc entrepris une revue de la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) dont le processus a mobilisé les différents groupes d'acteurs concernés autour de l'élaboration du bilan-diagnostic des politiques et de la définition de nouvelles orientations. La Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) fait l'objet d'un document spécifique qui développe :

- Un bilan-diagnostic du secteur agricole en Guinée : cette partie comprend (i) un profil du secteur agricole en Guinée exposant les problèmes de développement agricole du pays, basé sur une description exhaustive et une analyse causale permettant de fixer les déterminants de la situation actuelle, (ii) les leçons tirées de la Politique Agricole mise en œuvre sur la période précédente (PNDA vision 2015) et (iii) la description de l'évolution de l'environnement international en termes d'opportunités et de menaces pour le secteur Agricole guinéen.
- Les orientations nationales de développement Agricole en Guinée pour la période 2018-2025 : cette partie décline, à partir de la Vision, les objectifs et les axes stratégiques ainsi que le Cadre général de mise en œuvre de la PNDA.

La mise en œuvre de la PNDA sera faite à travers son cadre de planification stratégique sur la période considérée (2018 – 2025), à savoir le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN).

Le PNIASAN 2018 – 2025 prend en compte les besoins, les acquis, les besoins additionnels de financement (gap) à couvrir pour l'investissement et le fonctionnement du secteur de l'Agriculture<sup>2</sup> durable et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle sur une période de huit ans. Le PNIASAN fédère l'ensemble des Projets et Programmes en cours et en perspective dans le secteur (Etat et Privés). Il prend en compte les ressources intérieures de l'Etat, les financements des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les contributions du secteur privé et de la société civile.

Sur la période 2018 – 2020, il vise notamment à mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre effective du Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable de la Guinée (PASANDAD), dans une stratégie de territorialisation du développement Agricole.

## I. Diagnostic de l'éducation et de la formation

Le secteur guinéen de l'éducation et de la formation est, entre autres, caractérisé par des effectifs scolarisés en progression dans presque tous les cycles, une amélioration de la couverture éducative à tous les niveaux, un nombre importants d'enfants et de jeunes guinéens en dehors du système éducatif, une faible représentation des filles à tous les niveaux d'enseignement et une faible couverture géographique des structures de formation agricoles (ProDEG 2020 – 2029).

### 2.1. Des effectifs scolarisés en progression

Dans le préscolaire les effectifs ont quasiment triplé, passant d'environ 89 000 élèves en 2007 à 256 000 élèves en 2018. Ce sous-secteur est essentiellement porté par le privé et le communautaire, qui représentent respectivement 86% et 13% des préscolarisés du pays en 2018. Dans le primaire, les effectifs ont également connu une augmentation régulière, passant d'environ 1 250 000 en 2006 à 2.000.000 en 2018. Ici, la majorité des effectifs est scolarisée dans le public, mais ce dernier perd de plus en plus de son importance – 68% en 2018 contre 76% en 2006 – au profit du privé en pleine expansion.

Au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire général, les effectifs sont aussi en hausse, passant d'environ 350 000 élèves à presque 508 000 en 2018, soit une augmentation de 44% sur la période. Il en est de même au 2<sup>nd</sup> cycle de l'enseignement secondaire, avec une augmentation globale des effectifs sur la période 2006-2016, et une légère diminution entre 2014 et 2018. Les effectifs sont ainsi passés de 122 000 élèves scolarisés en 2006 à 204 000 en 2016 avant de retomber à 188 000 en 2018.

### 2.2 Une amélioration de la couverture éducative à tous les niveaux :

Globalement, la couverture éducative s'est améliorée, en lien avec l'augmentation des effectifs à tous les niveaux. Au cours de la décennie 2006-2016, la couverture scolaire mesurée ici par le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 10 % à 23 % au préscolaire, de 91% à 97% au primaire et de 25% à 31% au secondaire 2<sup>ème</sup> cycle. On note toutefois, une certaine stagnation de la couverture au 1er cycle du secondaire autour de 50%. Par ailleurs, le nombre d'apprenants/d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 157 à 324 dans l'ETFP et de 793 à 917 à l'enseignement supérieur. Cependant, des indicateurs de couverture largement inférieurs à 100% notamment au secondaire signalent que des proportions encore importantes d'enfants sont en dehors du système scolaire, témoignant des efforts encore considérables à faire pour ces niveaux d'enseignement. Aussi, le système éducatif guinéen reste confronté à des taux de redoublement alarmants tandis que l'achèvement du cycle primaire reste loin des attentes.

Si le Taux Brut d'Admission (TBA) au CP1 était de 117% du fait notamment des entrées précoces et tardives dans le système, l'achèvement du cycle primaire reste un défi. Estimé à 67% en 2016, le pays n'a

---

<sup>2</sup>Conformément à la Loi d'Orientation Agricole (LOA) le terme « Agriculture » avec A majuscule se rapporte aux sous-secteurs de l'agriculture au sens large, notamment les productions végétales, animales, halieutiques et l'environnement et l'artisanat lié au secteur primaire.

pas atteint l'objectif d'achèvement universel puisque près du tiers d'une génération de jeunes guinéens n'atteint pas la classe de CM2, et ce, soit parce qu'ils n'ont jamais été scolarisés soit parce qu'ils ont abandonné l'école précocement. Par ailleurs, au moment où le pays voudrait offrir à chaque jeune guinéen au minimum 10 années d'études à l'horizon 2030, le taux d'accès en 10ème année d'études (fin du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire) n'est que de 32%, témoignant ainsi des défis importants à relever.

### ***2.3 Des enfants et des jeunes en dehors du système éducatif***

Selon l'enquête MICS de 2016, environ 1,6 million d'enfants et jeunes guinéens âgés entre 5 et 16 ans (soit 44% de cette tranche d'âge) sont en dehors du système éducatif. Si certains de ces enfants peuvent accéder un jour à l'école – les informations disponibles montrent que l'accès au CP1 se fait jusqu'à 13 ans – d'autres n'auront jamais cette chance. En effet, selon les données de la même enquête, jusqu'à 40% des guinéens âgés de 5 à 24 ans n'ont jamais été scolarisés.

### ***2.4 Une faible représentation des filles à tous les niveaux d'enseignement***

Le phénomène de non-scolarisation touche davantage les filles, les enfants ruraux, les enfants issus des familles les plus pauvres. En effet, si les résultats issus de l'enquête MICS 2016 indiquent que chez les 5-16 ans 2 personnes sur 5 (soit 40%) n'ont jamais été scolarisées, cette proportion est de 43% chez les filles et de 38% chez les garçons.

### ***2.5 Une faible couverture géographique des structures de formation Agricole :***

Le dispositif de FAR comprend 8 établissements publics dont 6 rattachés à l'enseignement technique et de formation professionnelle et 2 relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique. Il existe des cellules de formation au sein des organisations professionnelles et des ONG, des Centres d'expérimentation et de démonstration relevant des Ministères techniques et des projets, 2 maisons familiales et rurales (MFR) et une ferme école.

Pour l'année scolaire 2018 -2019, sur un total de 120 établissements d'ETFP, le dispositif de FAR n'en compte que 9 soit 7,50%.

Dans le cadre de la formation professionnelle, la République de Guinée, comme les pays de l'Afrique subsaharienne, est confrontée à trois défis majeurs à relever, à savoir :

- La massification de l'enseignement élémentaire ;
- Les phénomènes de déscolarisation et d'abandons massifs ;
- L'inadéquation entre l'offre de formation et la demande sociale et économique.

A ces défis s'ajoutent :

- La faible maîtrise des besoins en qualification ;
- La faible maîtrise de l'ingénierie de la formation notamment l'APC ;
- La faible offre de formation ;
- Les difficultés d'insertion des diplômé(e)s ;
- Le faible financement de la FAR ;
- La faible capacité de gouvernance du dispositif de FAR (décentralisation, autonomisation des institutions de la FAR....).

## II. Diagnostic de la formation agricole et rurale

### 3.1 Historique et évolution du dispositif de Formation Agricole et Rurale

La FAR a connu plusieurs phases.

L'apprentissage du métier dans le domaine agricole s'effectuait dès le jeune âge à travers l'intégration progressive du jeune dans la vie active. Ce dernier suivait son père dans son champ et par conséquent, apprenait le métier de celui-ci. Il pouvait aussi être pris en charge par un frère, un oncle ou par un ami de la famille. Cet apprentissage traditionnel à caractère communautaire avait pour objectif l'intégration du jeune dans la société à laquelle il appartient.

Au cours de la période coloniale, en 1895, la Guinée obtient le statut de colonie et la FAR, tout comme les autres ordres de formation ou d'éducation, devient de plus en plus l'affaire du pouvoir colonial. Il faut noter que durant cette époque, la FAR a été négligée, la première institution de formation agricole n'ayant été créée qu'en 1932 à Tolo Mamou sous l'appellation d'école de labour du Fouta où des paysans venaient se familiariser au maniement d'instruments aratoires tels que la charrue.

En 1948, cette école de labour fut transformée en Centre d'Apprentissage agricole recrutant les élèves au niveau du C.E.P.E. pour la formation, en 3 ans de moniteurs d'agriculture. Rappelons que ce centre a contribué à former des cadres de l'administration agricole des pays de l'ex AOF.

Pendant la Période postcoloniale, dès son accession à l'indépendance le 2 octobre 1958, le nouveau gouvernement guinéen, convaincu que la scolarisation des enfants du pays est un impératif absolu et immédiat adopte une constitution qui donnait droit à l'éducation obligatoire et gratuite à tous les enfants sans distinction de race, de sexe ou de religion.

Cette période correspond à la prise et à l'application des grandes décisions telles que :

- La création du premier établissement d'enseignement supérieur en 1962 : l'Institut Polytechnique de Conakry (IPC) avec l'ouverture par la suite d'une faculté d'Agronomie et de Zootechnie qui fut transférée plus tard à Foulaya Kindia ;
- Le recrutement des moniteurs d'agriculture, des commis et des certifiés à l'enseignement en 1959 ;
- La transformation du Collège Technique (1951) en Lycée Technique en 1959 ;
- La création de l'École Nationale des Arts et Métiers (ENAM) en 1962 avec la Coopération juive ;
- La création de l'école normale de Dabadou suite à la fuite massive des enseignants et des élèves vers l'extérieur ;
- La création des Écoles Normales Primaires (ENP) à Conakry, Kankan et Macenta pour la formation des maîtres de l'enseignement élémentaire.

La période allant de 1964 à 1968 a connu la refonte totale des programmes et plans d'études en Guinée, la création des centres d'enseignement rural (CER) dans tout le pays et la pratique écrite des langues nationales. Elle fut donc une étape qui a permis l'accroissement rapide du nombre d'enseignants, d'élèves et d'établissements en Guinée. Cette période a été marquée par la création des écoles nationales d'agriculture de Foulaya (Kindia), de l'École Nationale Vétérinaire de Mamou et de Famoila (Beyla) et la transformation de l'école de formation polytechnique de Tolo en école nationale d'agriculture (ENA).

C'est à cette même période, que le système d'enseignement supérieur a été complété par la création de l'Institut polytechnique Julius Nyeréré de Kankan (IPK).

La Révolution Culturelle Socialiste (1968 à 1975) énoncée le 2 août 1968 à Kankan s'est caractérisée entre autres, par l'adoption de l'enseignement de masse, l'introduction des langues nationales comme langues d'enseignement, l'institutionnalisation de la production scolaire et des activités artistiques et culturelles à l'école.

En 1970, il est décidé que chaque arrondissement, aujourd'hui sous-préfecture, soit doté d'un Collège d'Enseignement Rural (CER) de 1<sup>er</sup> cycle et que chaque CER dispose d'un domaine cultivable. Il a été aussi décidé à cette même époque, l'instauration d'une 13<sup>ème</sup> année au cours de laquelle tous les élèves doivent produire des biens matériels.

La Révolution verte instituée de 1975 à 1984 a eu pour effet direct : la création des facultés d'agronomie dans tout le pays, la division de l'université en deux (2) degrés (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés) et le départ des étudiants et élèves de 13<sup>ème</sup> année pour les campagnes agricoles. C'est au cours de cette phase qu'il y a eu la mise en place des facultés Agro-zootechniques dans la majorité des préfectures de la Guinée.

Pendant la deuxième République et notamment en 1984, l'armée guinéenne a pris en main les destinées du pays en proclamant l'option pour la libre entreprise et en procédant à une réforme profonde de l'économie et des institutions. Cette période a été marquée par la suppression de nombreuses facultés d'agronomie d'alors et la transformation de celles de Tolo Mamou et de Macenta en 1985 en Ecole Nationale d'Agriculture et d'Elevage (ENAE). Plus tard, a eu lieu la création de l'ENAE de Bordo Kankan en 1989 suite au transfert de la Faculté d'Agronomie à Faranah, la création de l'ENATEF en 1991, de l'ENAE de Koba en 2004 et le CAFPPS à Macenta en 2009 – 2010.

A ce jour, la FAR est assurée par 8 Institutions Publiques dont 2 de l'Enseignement supérieur (l'Institut Supérieur Agronomique de Faranah et l'Institut Supérieur Vétérinaire de Dalaba), 4 ENAE, 1 ENATEF et 1 CAFPPS au niveau du METFP-ET. Il existe aussi 2 MFR et 1 ferme école.

### ***3.2 Etat des lieux du dispositif de Formation Agricole et Rurale***

Les institutions publiques de formation agricole et rurale relèvent de deux départements du système éducatif : le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et celui de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique forme des cadres de conception (ingénieurs, Médecins Vétérinaires...) à travers deux Institutions d'Enseignement Supérieurs : l'Institut des sciences agronomiques de Faranah et l'Institut des sciences vétérinaires de Dalaba.

Le Ministère l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi assure la formation des Contrôleurs Techniques d'Agriculture et d'Elevage, des Assistants Techniques d'Agriculture et d'Elevage à travers les Ecoles Nationales d'Agriculture et d'Elevage (ENAE) et la formation des Agents Techniques des Eaux et Forêts à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts. Au niveau de ce Département, des formations agricoles de courtes durées sont offertes par le Centre d'Apprentissage et de formation professionnelle Post-Primaire et Secondaire de Macenta.

Dans les ENAE il existe deux niveaux de formation (types A et B) portant sur deux filières (agriculture et élevage). Les apprenants sont recrutés au niveau brevet pour les types A et au niveau baccalauréat pour les types B. La durée de la formation est de trois ans. Les diplômes délivrés à la fin des cycles de formation sont : le BTS pour les types B et le CAP pour les Types A. A l'ENATEF de Mamou, les apprenants sont recrutés au niveau brevet ; Le diplôme délivré à la fin de la formation est le CAP.

Au niveau du Centre d'Apprentissage et Formation Professionnelle Post-Primaire et Secondaire, le critère de recrutement des apprenants est de savoir lire, écrire et compter. La durée de la formation varie de 6 à 9 mois. La fin de la formation est sanctionnée par un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP).

Les Institutions de l'enseignement supérieur forment à la Licence, à la Maîtrise et au Doctorat (LMD). Le recrutement des étudiants se fait au niveau du Bac. La durée de formation varie de 3 à 5 ans et plus. Les filières de formations développées sont : l'agriculture, le génie rural, l'économie rurale, les eaux et forêts et de l'environnement pour l'Institut des sciences agronomiques de Faranah et la Médecine vétérinaire pour l'Institut des sciences vétérinaires de Dalaba.

A ces établissements, s'ajoutent les Maisons Familiales Rurales (MFR) de Friguyabhé (Kindia), de Kolaboui (Boké) et les Cellules de formation des autres acteurs du développement rural, à savoir : ANPROCA, IRAG, les OPA (notamment CNOP-G; FOP-BG, etc.) ; les ONG (notamment Guinée-44 et Anamorphose) ainsi que l'appui des agences de coopération allemande, suisse, américaine. Ces opérateurs viennent en complément des Institutions de FAR.

Parallèlement à leur mission de formation, ces écoles entreprennent des activités de production agricole et d'élevage leur permettant de générer des fonds pouvant aider à supporter les surcoûts de la formation, la prise en charge des stagiaires et l'insertion professionnelle des sortants.

La formation au BTS en agriculture et en élevage enregistré pour l'année scolaire 2016-2017 peu d'apprenants (moins de 10) pour l'ensemble des ENAE. Ce qui pourrait s'expliquer essentiellement par la tendance pour la majorité des bacheliers de poursuivre les études supérieures.

Pour une capacité minimale d'accueil estimée à 1200 apprenants dont 300 par ENAE, 75 apprenants pour l'ENATEF et 225 pour le Post-primaire soit un total de 1500 apprenants, on dénombre au niveau de l'ensemble de ces institutions et au titre de l'année scolaire 2016-2017 un total de 659 apprenants (environ 50% de l'effectif global prévu). Ceci pourrait s'expliquer par l'absence d'un mécanisme fiable de communication sur les ENAE, mais surtout au fait que l'orientation professionnelle vers les métiers de l'agriculture se fait généralement par défaut. De plus, on note la préférence pour la majorité des élèves de poursuivre les études vers les cycles supérieurs de formation.

Aussi, une analyse des effectifs dans les ENAE, l'ENATEF et le Post-Primaire permet de constater que le secteur primaire attire peu de candidats malgré son potentiel en terres arables évalué à 6,2 millions d'hectares dont 25% cultivés annuellement. Ceci pourrait s'expliquer par l'inadaptation de la formation par rapport aux besoins du marché de l'emploi et la faible insertion socioprofessionnelle des diplômés.

Sur le plan de l'employabilité des finissants des ENAE et l'ISAV, les conclusions de l'étude sur l'analyse de la dynamique du marché d'emploi formel dans le secteur agricole guinéen en 2014, indiquent que globalement, le taux d'emploi des sortants dans le secteur formel est 34% pour l'ISAV, 26% pour ENATEF et 13% pour toutes les ENAE confondues. Le taux d'emploi formel varie entre les ENAE : Tolo, 7% ; Macenta, 12% ; Koba : 13% et Kankan 24%.

Pour les écoles techniques on a aussi les données pour l'emploi dans le secteur informel : Tolo, 9% ; Macenta, 5% ; Koba, 1% et Kankan, 3%.

Lorsqu'on considère le secteur d'emploi, on constate que le secteur privé représente la source majeure des emplois pour les sortants issus de toutes les écoles :

- 66% des sortants employés d'ISAV de Faranah sont dans le secteur privé,
- 65% des sortants d'ENATEF,
- Et 56% des sortants des ENAE.

Cette proportion est élevée pour les ENAE. Par exemple, 70% des sortants de l'ENAE de Macenta sont employés par le secteur privé.

L'Auto-emploi est important pour les sortants de toutes les institutions ; il varie de 11% pour l'ENAE de Kankan jusqu'à 63% pour l'ENAE de Tolo. Le taux d'auto-emploi à Tolo est gonflé par les préinstallés qui utilisent la terre de l'école pour se lancer dans la production agricole ou horticole.

### ***3.3 Personnel enseignant et curricula de formation***

Sur la base des informations collectées auprès des Directions des ENAE, Un effectif global de 141 formateurs dont 73 nouveaux formateurs y compris les personnels de Direction est actuellement en place

dans l'ensemble de ces quatre ENAE. Ce personnel est reparti comme suit : ENAE de Tolo Mamou : 34 dont 15 nouveaux ; ENAE de Bordo Kankan : 33 formateurs dont 16 nouveaux ; ENAE de Koba 36 formateurs dont 21 nouveaux et ENAE de Macenta 38 formateurs dont 21 nouveaux. A cet effectif s'ajoute celui du personnel vacataire : 21 dont 15 à Bordo Kankan et 6 à Koba.

Signalons que l'essentiel des formateurs du Centre d'Apprentissage et de Formation Post-primaire et Secondaire Agricole de Macenta vient du milieu professionnel.

Il est à noter le vieillissement de la majorité des formateurs et des besoins importants de formation technique et pédagogique des nouveaux formateurs recrutés par la fonction Publique.

Une analyse des formations actuellement dispensées dans les ENAE laisse voir que des nouveaux programmes élaborés selon l'approche par les compétences et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du PAFISAM entreront en vigueur dès l'ouverture des classes de la session 2020 – 2021.

Cependant, le dispositif de FAR dispose des forces qu'il convient de capitaliser mais surtout des faiblesses à corriger.

En termes de forces, il peut être noté :

- Décentralisation des structures de formation ;
- Existence de tous les ordres d'enseignement ;
- Certains établissements datent de 1932 ;
- Regain d'intérêt de l'enseignement technique et professionnel pour les familles ;
- Capacités de formation sont très en-deca des demandes exprimées ;
- Existence de plusieurs programmes et projets de formation ;
- Dynamisme du RAFARGUI ;
- Réalisation du diagnostic de la FAR ;
  
- Existence de projet de rénovation d'infrastructures et équipements de trois ENAE sur quatre avec l'appui du projet PAFISAM

Les faiblesses sont entre autres :

- La vétusté des infrastructures;
- L'obsolescence des équipements;
- La faiblesse des ressources financières des institutions de formation ;
- La désuétude des Programmes de formation et le vieillissement du corps enseignant (la moitié des formateurs doit partir à la retraite d'ici 5 ans) ;
- Les compétences des sortants ne répondent pas aux exigences des employeurs qui sont obligés de faire des formations complémentaires aux nouvelles recrues ;
- Les établissements de formation agricole et rurale, pour la plupart, sont, en termes de gouvernance et d'animation coupés de leurs territoires et des bassins de production qui les abritent ;
- Les programmes de formation développés sont souvent inadaptés et ne découlent pas d'une demande sociale ou économique de leurs territoires ;
- Les collectivités locales sont faiblement impliquées dans la vie des écoles ;
- Le faible taux d'apprenants par rapport aux effectifs totaux scolarisés ;
- L'offre de formation dévaluée par rapport aux besoins réels du marché ;
- Plus de formation d'agents administratifs que de conseillers et d'exploitants agricoles ;
- Faible renouvellement du personnel technique qui est âgé (75% des fonctionnaires de plus de 50 ans qui partent à la retraite d'ici 5 ans) ;
- Faiblesse des budgets des établissements de FAR ;
- Très fortes pressions foncières sur les domaines des établissements ;
- Pression sur les ressources des établissements ;
- Faiblesse de l'engouement des candidats à la FAR.

Il ressort du diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation agricole et rurale que :

- Les dispositifs de FAR sont cloisonnés par le fait que les relations entre les établissements de différents niveaux sont faibles ;
- Ils sont isolés par rapport à l'ensemble du dispositif éducatif car il n'y a pas de prise en compte des données quantitatives du dispositif d'enseignement général en amont du dispositif d'enseignement agricole ;
- Les relations institutionnalisées avec la demande et avec la recherche agronomique sont faibles ;
- Un dispositif sous dimensionné par rapport aux besoins du milieu professionnel ;
- Des formations axées sur la production et qui ne prennent pas en compte les activités en amont et aval des productions ;
- Une faible implication du milieu professionnel dans l'orientation et le fonctionnement du dispositif de FAR ;
- La vétusté du matériel pédagogique et des ateliers de formation ;
- L'insuffisance d'infrastructure et d'équipement adaptés ;
- La faible collaboration entre les Ministères en charge de l'éducation et de la formation.

Finalement, il convient de souligner qu'actuellement 80% des programmes de l'EFTP n'adoptent pas l'approche par compétences. Aussi, le développement de compétences transversales pour l'emploi est absent des programmes de formation, alors que les entreprises y accordent une grande importance. Par ailleurs, les initiatives de suivi et d'accompagnement des diplômés d'EFTP sont réalisées de manière isolée ou sous forme de projet ce qui induit une faible capitalisation et pérennisation des bonnes pratiques et leçons apprises. Il faut souligner enfin, que le développement et le fonctionnement de l'EFTP continuent de subir une forte prédominance de la logique scolaire avec peu d'opportunités de stage, de postes de travail, de formation continue pour les enseignants, de partenariat avec des entreprises privées avec des filières plus ou moins obsolètes. Le secteur de l'Enseignement Supérieur et la Recherche scientifique souffre, quant à lui, d'une production scientifique en quantité et qualité insuffisantes, d'une faible proportion des diplômés ayant des compétences en sciences, technologies, ingénieries et mathématiques (STIM), et d'une faible professionnalisation des offres de formation.

L'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de Formation Agricole, Rurale et Emploi se réfèrent à la mise en place d'un cadre légal et cohérent de développement du dispositif de FAR, et clarifie les rôles et les responsabilités des différentes catégories d'acteurs.

### **III. Orientation de la Stratégie Nationale de Formation Agricole, Rurale et Emploi (SNFARE)**

L'avenir du dispositif de FAR a été inspiré par une vision pour le développement socioéconomique ainsi que par les engagements internationaux auxquels le pays a souscrit.

La SNFARE s'inspire de différents documents nationaux et internationaux, notamment le Programme Décennal de l'Education en Guinée (ProDEG « 2020 – 2029 »), les ODD à l'horizon 2030, la Vision 2020 de la CEDEAO, la Vision 2063 de l'Union Africaine, les différentes conventions sur le climat : le CILTES, COP22, Convention sur les changements climatiques, sur la Biodiversité, la Convention de BALE...

Le ProDEG est arrimé au plan national de Développement Economique et Social (PNDES) à travers le troisième pilier « Développement inclusif du capital humain ». A ce titre, il répond aux engagements internationaux de la Guinée concernant l'Education et la Formation, notamment la poursuite des objectifs de développement durable. Il s'appuie sur le rapport d'Etat du système Educatif National (RESEN) établi en 2018, ainsi que sur un ensemble d'études, dont entre autres l'élargissement de l'Education de base de 6 à 10 ans, la diversification des filières du secondaire, l'étude sur les grossesses précoces, l'éducation inclusive, les risques et les catastrophes.

L'éducation et la formation sont un domaine dans le troisième pilier. L'objectif intermédiaire visé est d'améliorer l'accès, l'offre et la qualité de l'éducation et de la formation tout en les adaptant aux besoins de l'économie nationale. Ceci s'exprime en trois résultats ou effets.

- Effet 1 : l'accès des populations à une éducation préscolaire, primaire et secondaire de qualité est garanti ;
- Effet 2 : l'accès des populations à un enseignement supérieur de qualité et adapté aux besoins de l'économie est assuré ;
- Effet 3 : l'accès des populations à un enseignement technique et une formation professionnelle de qualité et adaptés aux besoins de l'économie s'est accru.

#### **4.1 Vision :**

La synthèse des travaux en commissions sur la reformulation de la vision, des finalités et des principes directeurs, débattue et consolidée lors de la restitution a permis par la suite de faciliter l'émergence d'un consensus sur les approches, les stratégies et les procédures à adopter dans la rénovation du dispositif de formation. Ces approches, ces stratégies et ces procédures ont pris en compte la période couverte par le PNIASAN 2020 – 2025 qui fédère l'ensemble des projets et programmes en cours et en perspective dans le secteur (Etat et privés). Il prend en compte les ressources intérieures de l'Etat, les financements des Partenaires Techniques et Financiers, ainsi que les contributions du secteur privé et de la société civile.

Ainsi, « D'ici 2025, le Secteur Agricole et Rural dispose d'un capital humain compétent dans tous les domaines de production et dans les activités connexes en amont et en aval. »

#### **4.2 Finalités :**

La même démarche a été adoptée pour arriver à un consensus sur les finalités suivantes :

- Développer une agriculture durable et performante ;
- Contribuer à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires tout en améliorant le revenu des exploitations familiales ;
- Développer une agriculture compétitive et ouverte sur le marché extérieur ;
- Aboutir à une agriculture qui crée de l'emploi, freine l'exode rural et la migration irrégulière. ;
- Développer les capacités des différents acteurs de la FAR pour prendre en charge toutes les problématiques de développement.

#### **4.3 Principes Directeurs :**

La même démarche a été adoptée pour arriver à un consensus sur les principes directeurs identifiés plus haut comme suit :

1. *Une stratégie bâtie sur une forte interrelation et une logique d'action entre tous les acteurs de la FAR*
2. *une stratégie qui prend en compte toutes les activités agricoles et rurales (productions : végétale, animale, halieutique, forestière, commerce, artisanat, transformation, transport,...)*
3. *Une stratégie qui implique les autorités politiques, les responsables des organisations professionnelles et des collectivités territoriales pour donner davantage de visibilité aux actions de la FAR ;*
4. *Une stratégie qui tient compte de tous les documents de politique stratégiques/orientations référant au secteur agricole et rural ;*
5. *Une stratégie qui fait de la FAR un véritable outil de professionnalisation des acteurs du monde rural en faisant de l'agriculture un métier à part entière ;*

6. Une stratégie qui met en place une organisation/structure pour la formulation, la mise en place et la coordination pérenne des activités de la FAR ;
7. Une stratégie qui prend en compte les spécificités régionales et la réduction des disparités régionales ;
8. Une stratégie qui prend en compte la diversité des acteurs à former (hommes, femmes, situations particulières et vulnérabilité : déscolarisés post primaires, et handicapés, etc.).

#### IV. Axes Stratégiques

La SNFARE s'articule autour de 7 axes stratégiques majeurs. Chaque axe appelle un objectif décliné en actions chacune décomposée en activités qui permettent d'atteindre l'objectif fixé.

##### 5.1 Axes stratégique 1 : Accès universel des ruraux à l'éducation de base et à l'alphabétisation

**Objectif:** permettre aux ruraux d'accéder à l'éducation de base et à l'alphabétisation fonctionnelle

Tableau : action et activité de l'axe 1

Actions	Activités
1.1. Sensibiliser la population rurale	1.1.1 Implication des autorités locales, coutumières et OP ; 1.1.2 sensibilisation à travers les radios rurales et communautaires (spots publicitaires, tables rondes, etc.) 1.1.3 sensibilisation porte à porte (crieurs publics) ; 1.1.4 mise en place de cadre de concertation des acteurs concernés
1.2. Renforcer l'éducation de base (école fondamentale)	1.2.1 Construction des écoles ; 1.2.2 Renforcement des capacités du personnel enseignant ; 1.2.3 instauration de la gratuité de la formation ; 1.2.4 Mise en place des bibliothèques 1.2.5 Intégration des questions environnementales dans les programmes 1.2.6 instauration des questions d'équité 1.2.7 Adaptation des programmes à nos coutumes et traditions
1.3. Promouvoir la scolarisation des jeunes filles	1.3.1 Encouragement de la scolarisation des jeunes filles (kits scolaires, bourses, primes, etc.) 1.3.2 Sensibilisation pour la poursuite des études (lutter contre les mariages précoces,...)
1.4. Promouvoir l'alphabétisation en milieu rural	1.4.1 Création des centres d'alphabétisation (en langues nationales notamment); 1.4.2 professionnalisation des animateurs des centres d'alphabétisation ; 1.4.3 Elaboration des supports de formation ; 1.4.4 Participation à l'organisation de la journée mondiale de l'alphabétisation;
1.5. Suivre et évaluer les activités	1.5.1 Institutionnalisation de partenariats entre toutes les parties prenantes ; 1.5.2 Renforcement des capacités des intervenants en Suivi-Evaluation 1.5.3 Détermination des outils de Suivi-évaluation

Les résultats et effets attendus sont dans le tableau ci-dessous :

**Tableau1: effets des actions de l'axe 1**

Actions	Résultats attendus	Effets des résultats attendus	Effets à la fin du programme	Indicateurs	Résultats ultimes finaux
1.1 sensibiliser la population rurale	Population sensibilisée	Écoles et centres d'alphabétisation fréquentés	Baisse du taux d'analphabétisme	Nombre d'écoles et de centres fonctionnels	Réduction du taux d'analphabétisme
1.2 Renforcer l'éducation de base (école fondamentale)	Accès et qualité de l'éducation de base améliorés	Niveau élevé de l'éducation du public cible	Baisse du taux d'analphabétisme	Taux de scolarisation en milieu rural	
1.3 promouvoir la scolarisation des jeunes filles	Effectif des filles scolarisées augmenté	Diminution de d'analphabétisme des filles	Autonomie des filles/femmes	Taux de filles inscrites ayant terminé leurs études	
1.4 promouvoir l'alphabétisation en milieu rural	Population alphabétisée	outils de développement maîtrisés	Baisse de la pauvreté	Taux de la population alphabétisée	
1.5 suivre et évaluer les activités	système de coordination et de suivi-évaluation mis en place	Système régulièrement suivi	Résultats connus et capitalisés	Taux d'activités réalisées	

### 5.2 Axes stratégique 2 Régulation de la gouvernance de la formation agricole rurale

**Objectif :** assurer une régulation adaptée et concertée pour une gestion efficiente de la FAR

Les actions et activités prioritaires visées sont présentées ci-dessous.

**Tableau 2:** Actions et activités de l'axe 2

Actions	Activités
2.1. Identifier les acteurs concernés par la FAR	2.1.1 Elaboration des TDR et les fiches d'identifications 2.1.2 Recensement des acteurs concernés 2.1.3 Remplissage des fiches d'identification 2.1.4 Traitement et analyse des données / rapports
2.2 Mettre en place un comité national de concertation et d'orientation	2.2.1 Validation du rapport d'identification, information, sensibilisation pour la création du comité 2.2.2 Elaboration des textes normatifs et organiques du comité 2.2.3 Mise en place des membres du comité national de concertation 2.2.4 Mise en place du comité national d'évaluation des programmes de la FAR 2.2.5 Elaboration et diffusion des PV de mise en place du comité national de concertation et d'orientation 2.2.6 Institutionnalisation du comité national de concertation et d'orientation par un acte administratif.

2.3 Mettre en place les comités régionaux de concertation et d'arbitrage	2.3.1 Elaboration des textes normatifs et organiques du comité, 2.3.2 Mise en place des membres des comités régionaux de concertation et d'arbitrage à travers un atelier 2.3.3 Elaboration et diffusion des PV de mise en place des comités 2.3.5 Institutionnalisation des comités régionaux de concertation et d'orientation par un acte administratif. 2.3.6 Renforcement des capacités des membres des comités régionaux de concertation et d'orientation
2.4 mettre en place les comités locaux de concertation	2.4.1 Elaboration des textes normatifs et organiques du comité, 2.4.2 Mise en place des membres des comités locaux de concertation à travers un atelier 2.4.3 Elaboration et diffusion des PV de mise en place des comités locaux 2.4.4 Institutionnalisation des comités locaux de concertation par un acte administratif 2.4.5 Renforcement des capacités des membres des comités régionaux de concertation et d'orientation
2.5 Elaborer et valider le plan stratégique et le plan d'action de la FAR	2.5.1 Conception des outils et les procédures d'élaboration d'un plan stratégique de la FAR au niveau national et d'un plan d'actions aux niveaux régional et local 2.5.2 Appui/ accompagnement des comités pour la mise en œuvre du plan stratégique de la FAR au niveau national et des plans d'actions aux niveaux régional et local 2.5.3 Réalisation du suivi-évaluation du plan stratégique et des plans d'actions
2.6 Mettre en place l'organe indépendant d'assurance qualité	2.6.1 Elaboration des textes législatif, administratif et technique 2.6.2 Validation des textes législatif, administratif et technique à travers un atelier 2.6.3 Mise en place des en tenant compte de toutes les parties prenantes 2.6.4 Institutionnalisation de l'organe indépendant d'assurance qualité de la FAR par un acte administratif 2.6.5 Mobilisation des ressources matérielle et financière pour leur fonctionnement

**Tableau 3:** résultats et effets attendus de l'axe 2

Actions	Résultats attendus	Effets des résultats attendus	Effets à la fin du programme	Indicateurs	Résultats ultimes finaux
2.1 Identifier les acteurs concernés par la FAR	Les acteurs de la FAR sont identifiés à tous les niveaux	Existence d'une base de données concernant tous les acteurs identifiés (cartographie)	La synergie (plateforme) de collaboration est établie et renforcée à tous les niveaux entre les acteurs	90% des acteurs concernés par la FAR sont identifiés et collaborent en synergie	<b>Une Gestion efficace et efficiente de</b>
2.2 Mettre en place le comité national de concertation et d'orientation	Le comité national de concertation et d'orientation de la FAR est institutionnalisé et mis en place	-Le comité national de concertation et d'orientation de la FAR est reconnu et opérationnel	La coordination de la FAR est mieux assurée par le comité national	-% d'actions coordonnées par le comité national -Nombre de concertation tenu (des thèmes développés,	

		- Existence d'une structure répondant à toutes les questions liées à la FAR		recommandations, suivi de la mise en œuvre)	<b>la FAR</b>
2.3 Mettre en place les comités régionaux de concertation et d'arbitrage	Les comités régionaux de concertation et d'arbitrage sont institutionnalisés et mis en place	Les comités régionaux de concertation et d'arbitrage de la FAR sont reconnus et opérationnels	La coordination de la FAR est mieux assurée par les comités régionaux	-% d'actions mises en œuvre par les comités régionaux -Nombre de concertation tenu (des thèmes développés, recommandations, suivi de la mise en œuvre)	
2.3 Mettre en place les comités locaux de concertation	Les comités locaux de concertation sont institutionnalisés et mis en place	Les comités locaux de concertation de la FAR sont reconnus et opérationnels	La coordination de la FAR est mieux assurée par les comités locaux	-% d'actions exécutées par les comités locaux -Nombre de concertation tenu (des thèmes développés, recommandations, suivi de la mise en œuvre)	
2.4 Elaborer et valider le plan stratégique et le plan d'actions de la FAR	Un plan stratégique et les plans d'actions sont élaborés, validés et diffusés	Existence des outils de planification et de mobilisation des ressources internes et externes	Les capacités d'intervention des acteurs de la FAR sont renforcées et améliorées	Nombre de plan élaboré et mis en œuvre	
2.5 Mise en place d'un organe indépendant d'assurance qualité	Un organe indépendant d'assurance qualité est créé	Existence d'un outil de contrôle et de gestion opérationnelle	Amélioration de la qualité de la gestion est renforcée	80% des structures de la FAR respectant la rigueur de la gestion en son sein	

### 5.3 Axe stratégique N°3 : Construction d'une offre plurielle, diversifiée et inclusive en FAR

**Objectif :** Répondre à la demande de formation des différents acteurs publics et privés de la FAR en vue d'assurer une meilleure insertion socioprofessionnelle des diplômés sur le marché du travail

**Tableau 4:**actions et activités de l'axe 3

Actions	Activités
---------	-----------

3 1 : identifier les métiers actuels et futurs de la FAR	3-1-1 diagnostic des métiers-compétences et emploi 3-1-2 Diagnostic prospectif des métiers futurs
3.2 élaborer un cadre méthodologique de développement des curricula adapté au contexte du pays	3.2.1 Disposition d'un référentiel pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation de la FAR 3.2.2 Mise en place des structures de développement des curricula de la FAR au niveau central, régional et local et des outils de travail 3.2.3 Mise en place des outils de travail pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes
3.3 mettre en place un pool de méthodologues pour le développement des curricula de la FAR	3.3.1 renforcement du processus d'élaboration des programmes selon l'approche par les compétences(APC) 3-3-2 dotation de la FAR en conseillers méthodologues capables d'intervenir dans la révision des programmes existants et dans les phases de conception et de mise en œuvre 3-3-3 Recherche des ressources humaines compétentes en la matière avec l'appui des partenaires
3.4 introduire dans les référentiels de formation du primaire et du secondaire des modules de formation sur le secteur Agro-Sylvo-Pastoral	3-4-1 Mise en place d'une équipe de conseillers méthodologues des programmes de la FAR adaptés à l'école primaire et du secondaire 3-4-2 Renforcement des capacités des enseignants chargés de dispenser ces modules 3-4-3 Mise en place d'un mécanisme de sui-évaluation et de remédiassions du processus
3-5 Développer et diversifier l'offre de la FAR	3 5-1 mise en place, dans chaque région naturelle, d'une structure de formation des formateurs (Institut Pédagogique) 3-5-2 mise en place de mesures incitatives pour les jeunes filles et les femmes 3-5-3 Renforcement des capacités des enseignants chargés de dispenser les cours dans ces écoles 3-5-4 Mise à disposition des moyens matériels et financiers pour le fonctionnement des écoles 3-5-5 Mise en place d'un mécanisme de sui-évaluation et de remédiassions du processus
3-6 mettre en place un dispositif de formation des formateurs	3-6-1 identification et analyse des besoins de formation continue 3-6-2 Elaboration des offres et programmes de formation continue 3-6-3 Recrutement des experts pour la formation des formateurs 3-6-4 Mise à disposition des moyens matériels et financiers pour le fonctionnement des centres de formation continue 3-6-5 Organisation des ateliers de formation des formateurs
3-7 Mettre en place un système de certification et de labellisation	3-7-1 Elaboration de la nomenclature des métiers ruraux et de la cartographie de la FAR 3-7-2 Mise en place des commissions professionnelles de certification 3-7-3 Détermination/fixation des différents niveaux de qualification par métier et par filière

	3-7-4 Définition des modalités de certification 3-7-5 Mise en place des passerelles permettant la mobilité verticale et horizontale dans le secteur
--	--

**Les résultats et effets attendus sont dans le tableau ci-dessous :**

**Tableau 5:** résultats et effets attendus des actions de l'axe 3

Actions	Résultats attendus	Effets des résultats attendus	Effets à la fin du programme	Indicateurs	Résultats ultimes finaux
3. 1 identifier les métiers actuels et futurs de la FAR	Les métiers actuels et futurs de la FAR sont répertoriés	Les métiers de la FAR sont développés pour soutenir le développement de l'Agriculture	Un développement rural harmonieux est assuré	Le nombre de métiers identifié	<b>Toutes les offres de formation sont inclusives et participatives</b>
3.2 élaborer le cadre méthodologique de développement des curricula adapté au contexte du pays	Le cadre méthodologique de développement des curricula adapté au contexte du pays est élaboré	Les programmes obéissent à un cadre national	La FAR dispose des programmes pertinents	Le document cadre est disponible	
3.3 mettre en place un pool de méthodologues pour le développement des curricula de la FAR	Un pool de méthodologues pour le développement des curricula de la FAR est mis en place	Les programmes sont élaborés conformément au besoin du pays et des partenaires	La formation est efficiente et les diplômés sont rendus opérationnels	La liste du pool de méthodologues pour le développement des curricula disponible et opérationnelle	
3.4 introduire dans les référentiels de formation du primaire et du secondaire des modules de formation sur le secteur Agro-Sylvo--Pastoral	Les modules de formation sur le secteur Agro-Sylvo--Pastoral sont introduits dans la formation du primaire et du secondaire	Les élèves du primaire et du secondaire ont accès aux connaissances de base en agriculture	L'orientation des élèves dans les écoles de la FAR est facilitée	Les modules de formation sont disponibles et opérationnels	

3.5. Développer et diversifier l'offre publique de la FAR	Une structure de formation professionnelle agricole et rurale est mise en place dans chaque préfecture	La formation est adaptée au niveau rural de la région	Le chômage et la pauvreté sont réduits	Une structure de formation professionnelle agricole et rurale est disponible et opérationnelle	
3.6. mettre en place un dispositif de formation des formateurs	Une structure de formation professionnelle agricole et rurale est mise en place dans chaque région naturelle	Le système dispose de formateurs compétents	La formation efficiente des apprenants est assurée	Le dispositif de formation des formateurs est disponible et opérationnel	
3.7. Renforcer le système de certification et de labellisation	Le système de certification et de labellisation est renforcé	Les diplômes sont certifiés et labélisés	Les diplômes de formation sont crédibles	Nombre de diplômes certifiés et labellisés	

**5.4 Axes stratégique 4 : Développement des structures d'enseignement, d'apprentissage et d'incubation dans tous les niveaux de la FAR.**

**Objectif : prendre en compte la création et la construction de nouveaux établissements**

Les actions et activités prioritaires visées sont :

**Tableau 6:** Actions et activités de l'axe 4

Actions	Activités
4.1: Construire de nouveaux établissements de FAR	4.1.1: Construction d'une ENAE ; 4.1.2: Construction de quatre lycées agricoles dans les 4 régions naturelles ; 4.1.3: Construction de 33 Centres d'Apprentissage et de Formation professionnelle post primaire et Secondaire ; 4.1.3: Construction de centres d'incubation au sein des structures de formations 4.1.4. Construction de quatre Instituts pédagogiques
4.2: Rénover et faire l'extension des structures de formations existantes, incluant le centre de formation et de perfectionnement des formateurs	4.2.1: Rénovation et extension des infrastructures pédagogiques (salles de classes, fermes/ateliers pédagogiques et d'incubation) ; 4.2.2: Rénovation et extension des infrastructures périphériques (blocs administratifs, cantines ; toilettes, châteaux d'eau, aires de jeux)

4.3: Equiper les structures administratives et pédagogiques, incluant le centre de formation et de perfectionnement des formateurs	4.3.1: Equipement et outillage des apprenants 4.3.2: Equipement en mobiliers des dortoirs, blocs administratifs, cantines, salles de classes 4.3.3: Equipement des fermes/ateliers pédagogiques; 4.3.4: Equipement en fournitures de bureau et matériels informatiques et internet ;
--	---

Les résultats et effets attendus sont dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 7:** résultats et effets attendus des actions de l'axe 4

Actions	Résultats attendus	Effets des résultats attendus	Effets à la fin du programme	Indicateurs	Résultats ultimes finaux
4.1 Construire de nouveaux établissements de FAR	Augmentation des structures de la FAR sur le territoire national	Augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires de la formation	Amélioration de l'employabilité des jeunes	Nombre de structures de formation construites	<b>Amélioration de la couverture géographique des structures de la FAR, de l'offre et de la qualité des formations</b>
4.2 Rénover et faire l'extension des structures de formation existantes	Amélioration de la capacité d'accueil et du cadre de formation	Amélioration de la qualité de la formation	Amélioration de l'attractivité des structures de la FAR	Nombre de structures de formation renouvelées	
4.3 Equiper les structures administratives et pédagogiques	Amélioration des conditions de travail et d'apprentissage	Amélioration de la qualité des formations		Nombre d'équipements fournis	

### 5.5 Axe stratégique N°5 mise en place d'un dispositif pérenne d'insertion des jeunes en milieu rural et périurbain

**Objectif :** Améliorer l'insertion des jeunes dans les métiers agropastoraux et ruraux en amont, en aval

Les actions et activités prioritaires ci-dessous sont retenues :

**Tableau 8:** actions et activités de l'axe 5

Actions	Activités
5.1 Améliorer l'attractivité des métiers de l'Agriculture	5.1.1. Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation sur les métiers ruraux (Journées portes ouvertes, foires, comices agropastoraux, etc.)  5.1.4 Organisation de concours sur des projets innovants et des « succès story » 5.1.5 Mise en place d'un système d'information et d'orientation

	sur les métiers ruraux.
5.2 Développer des partenariats entre les établissements de FAR et le milieu socio-professionnel	5.2.1 Identification des partenaires potentiels 5.2.2 Élaboration de conventions de partenariat et suivi de leur mise en œuvre 5.2.3 développement au niveau des territoires d'un écosystème favorable à l'insertion des jeunes
5.3 Améliorer l'accès des jeunes aux services financiers et équipements de production	5.3.1 Création de fonds dédiés au sein des IMF et Banques en place pour le financement des projets jeunes à taux fortement bonifié ; 5.3.2 Promotion de systèmes d'assurance pour les coopératives et entreprises des jeunes 5.3.3 Exonération de taxe ou subvention les équipements et intrants de production au profit des jeunes entrepreneurs ruraux;
5.4 Faciliter l'accès à la terre	5.4.1 Vulgarisation des textes de loi sur le foncier 5.4.2 Organisation de rencontres avec des coutumiers
5.5 Accompagner techniquement et économiquement les jeunes	5.5.1 Appui à l'élaboration des projets professionnels dans tous les parcours de formation agricole et rurale ; 5.5.2 Mise en place d'un dispositif spécifique d'accompagnement des jeunes déscolarisés à l'entrepreneuriat 5.5.3 Développement d'un système d'appui-conseil des jeunes installés 5.5.4 Accompagnement de la structuration des jeunes installés
5.6 Mettre en place un système de suivi-évaluation de l'insertion des jeunes en milieu rural	5.6.1 Élaboration des outils de suivi-évaluation 5.6.2 Définition des mécanismes et procédures de suivi-évaluation 5.6.4 Renforcement des capacités des acteurs du suivi-évaluation 5.6.5 Capitalisation des connaissances générées par le système de suivi-évaluation

**Les résultats et effets attendus sont dans le tableau ci-dessous :**

Tableau 9: résultats et effets attendus de l'axe 5

Actions	Résultats attendus	Effets des résultats attendus	Effets à la fin du programme	Indicateurs	Résultat ultime final
5.1 Améliorer l'attractivité des métiers de l'Agriculture	Augmentation du nombre de candidats pour la formation et l'insertion en agriculture	Amélioration des flux annuels de formation et d'insertion en agriculture	Réduction de l'exode rural	Nombre de jeunes insérés par an	<b>Améliorer de 10 à 30% le taux d'insertion et d'installation des jeunes dans le secteur agricole et rural d'ici 2025</b>
5.2 Développer des partenariats entre les établissements et le milieu socio-professionnel	Implication des partenaires locaux dans la formation et l'insertion des jeunes	Existence d'une synergie d'action entre les acteurs intervenants dans la formation et l'insertion des jeunes	Insertion durable des jeunes dans les territoires ruraux	Nombre de partenariat développés/ formalisés par an	

5.3 Améliorer l'accès des jeunes aux services financiers et équipements de production	Existence des services financiers et d'acquisition des équipements de productions adaptés aux jeunes ruraux	Développement des entreprises ou des exploitations des jeunes insérés	Insertion durable des jeunes ruraux	Nombre de projet financés par an	
5.4 Faciliter l'accès à la terre	Augmentation des surfaces cultivées	Amélioration de la production	Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Nombre d'ha exploités par an	
5.5 Accompagner techniquement et économiquement les jeunes	Existence d'un dispositif d'appui conseil aux jeunes insérés et à ceux qui projettent une installation en agriculture	Développement des entreprises ou des exploitations des jeunes insérés	Insertion durable des jeunes ruraux	Nombre des jeunes accompagnés par secteur et par an	
5.6 Mettre en place un système de suivi-évaluation	Existence d'un Dispositif de suivi-évaluation de l'insertion des jeunes en milieu rural	Production des connaissances sur l'insertion des jeunes en milieu rural	Meilleure orientation des décisions sur l'insertion des jeunes en milieu rural	Existence d'un tableau de bord de suivi	

### 5.6 Axe stratégique 6 : Mise en place de mécanismes durables de financement de la FAR

**Objectif : Concrétiser la priorité accordée à la FAR à travers un financement adéquat et pérenne**

Ceci passe nécessairement par les actions ci-dessous :

**Tableau 10:** actions et activités de l'axe 6

Actions	Activités
6.1. Augmenter le budget alloué à la FAR par les institutions nationales et internationales	6.1.1. Plaidoyer pour concrétiser la priorité accordée dans les différents budgets alloués par les institutions nationales et internationales. 6.1.2. amélioration de la part du budget des institutions de la FAR
6.2. Mettre en place un fond national de la FAR	6.2.1. Mise en place du cadre réglementaire 6.2.2. Prélèvement de 1% sur les importations agricoles et de 2% sur le chiffre d'affaire des sociétés d'exploitation des ressources naturelles. 6.2.3. Instauration d'une contribution des entreprises au fond national de formation.
6.3. Mettre en place un cadre partenarial favorisant le partage du coût	6.3.1. Elaboration d'une convention de partenariat entre les acteurs de la FAR

de la FAR	6.3.2. Opérationnalisation du partenariat entre les acteurs de la FAR
6.4. Définir un système de contribution abordable pour les bénéficiaires de la FAR	6.4.1. Organisation d'un atelier de définition des critères de contribution des bénéficiaires. 6.4.2. Mise en place d'un système de contribution et de sécurisation des paiements 6.4.3. Evaluation du taux de contribution par bénéficiaire de la FAR.
6.5. Mettre en place un cadre qui favorise la prestation de service par les institutions de la FAR	6.5.1. Elaboration et mise en œuvre des textes réglementaires 6.5.2. Prestation de services aux tiers 6.5.3. Production et vente de biens

**Les résultats et effets attendus sont dans le tableau ci-dessous :**

**Tableau 11:** résultats et effets attendus de l'axe 6

Actions	Résultats attendus	Effets des résultats attendus	Effets à la fin du programme	Indicateurs	Résultat ultime final
6.1. Augmenter le budget alloué à la FAR par les institutions nationales et internationales	Plaidoyer realize	Financement des actions de la FAR par les institutions nationales et internationales	Allocation budgétaire de la FAR est améliorée dans les institutions nationales et internationales	Nombre d'actions de la FAR financé	<b>La participation du secteur privé et du milieu socioprofessionnel dans la gestion de la formation dans</b>
6.2. Mettre en place un fond national de la FAR	Décret de création du fond national de la FAR	Les instances de gestion et de pilotage du fond national sont mises en place	Diminution de l'exode rural	Nombre d'actions financées par le fond national	
6.3 Elaborer un cadre partenarial favorisant le partage du coût de la FAR avec le milieu professionnel	Cadre de partenariat élaboré	Les partenariats sont opérationnels entre les organisations, institutions et autres,	Existence des réseaux par filière reconnues	Nombre de partenariats opérationnels	
6.4 Définir un système de contribution abordable pour les bénéficiaires	Un système de contribution est adopté par les bénéficiaires	Le paiement des contributions par les bénéficiaires	Contribution du milieu socio professionnel dans le partage du coût de la FAR est accrue	Part du milieu socioprofessionnel dans le Financement des actions de la FAR	

6.5. Mettre en place un cadre qui favorise la prestation de service par les institutions de la FAR	Le cadre réglementaire est élaboré	Les recettes sont générées par les institutions	La présence des matières d'œuvre en quantité suffisante dans les institutions	La part des recettes de la production dans le budget de l'institution	
--	------------------------------------	---	---	---	--

### 5.7 Axe stratégique N° 7 : Mise en place d'un dispositif d'information et de communication de la FAR

**Objectif :** Contribuer à la promotion de la vision, des objectifs et des réalisations de la SNFARE auprès des différents acteurs et parties prenantes.

**Tableau12 :** actions et activités de l'axe 7

Actions	Activités
7.1-Identifier le public cible	7.1.1 Consultation du document projet de la SNFARE 7.1.2 Production d'une synthèse sur la vision, les objectifs et les publics cibles 7.1.3 Catégorisation des publics cibles
7.2. Identifier les outils de communication et d'information de la SNFARE	7.2.1 Consultation d'experts en communication 7.2.2 Mise en place d'outils d'I.C. en fonction du public cible ✓ Coordination et Gestion de la SNFARE ; ✓ Organisation des comités de pilotage ; ✓ Forums et Manifestations publics ; ✓ Actions de sensibilisation et de formation ; ✓ Actions d'évaluation et d'informations.
7.3. Elaborer le plan de communication	7.3.1 Identification de groupes cibles 7.3.2 Conception de messages forts 7.3.3 Conception du logo de la SNFARE 7.3.4 Développement et mise en place des outils de communication digitaux (site web / exemple) 7.3.5 Organisation d'activités d'information et de sensibilisation à l'intention du grand public ; 7.3.6 Utilisation de réseaux sociaux
7.4. Développer un système d'information sur les marchés agricoles et ruraux	7.4.1 Création d'applications mobiles 7.4.2 Interconnexion des marchés des produits agricoles et ruraux 7.4.3 Production et diffusion de documents utilitaires en langues nationales (vidéos, photos, dessins) 7.4.4 Participation à des foires nationales, régionales et internationales
7.5. Développer le plaidoyer et le lobbying	7.5.1 Elaboration d'arguments en faveur de la SNFARE 7.5.2 Montage de scénarii en liaison avec les résultats forts de la SNFARE 7.5.3 Participation à des rencontres nationales et internationales liées au secteur Agricole
7.6. Mettre en place des réseaux spécialisés de journalistes et de communicateurs	7.6.1 Mise en place d'un espace de concertation entre la FAR et les réseaux spécialisés de journalistes et de communicateurs

	7.6.2	Identification des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre
7.7. Créer un centre de ressources	7.7.1 7.7.2 7.7.3 7.7.4	Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire ; Capitalisation des différentes expériences des parties prenantes en FAR ; Acquisition du matériel et équipement du centre Mise à disposition de ressources humaines qualifiées

**Les résultats et effets attendus sont dans le tableau ci-dessous :**

Tableau 13 : effets et actions et résultats attendus

Actions	Résultats attendus	Effets des résultats attendus	Effets à la fin du programme	Indicateurs	Résultat ultime final
7.1 Identifier le public cible	Le public cible est connu	Bon cadrage des activités	Le public cible est outillé et informé	Nombre d'acteurs réellement identifiés	<b>Amélioration du cadre institutionnel, interconnexion du monde des acteurs et développement harmonieux du secteur Agricole</b>
7.2 Identifier les outils de communication et d'information de la SNFARE	Les outils de communication et d'information de la SNFARE sont déterminés	Meilleure appropriation des outils de communication et d'information	Meilleure maîtrise des outils de communication et d'information	Nombre d'outils utilisés	
7.3 Elaborer le plan de communication	Le plan de communication et d'information est élaboré	Meilleure appropriation du plan	bonne exécution du plan	Rapport d'exécution du plan	
7.4 Développer un système d'information sur les marchés agricoles et ruraux	Le système d'information sur les marchés agricoles et ruraux est développé	Meilleure appropriation du système	Maitrise du système	Rapport d'exécution	
7.5 Développer le plaidoyer et le lobbying	Les éléments du plaidoyer et du lobbying sont mis en place	Bonne appropriation des éléments	Maitrise du système	Rapport	
7.6 Mettre en place des réseaux spécialisés de journalistes et de communicateurs	Le réseau spécialisé de journalistes et de communicants est mis en place et fonctionnel	Bonne circulation de l'information	Bonne appropriation du réseau par les acteurs du monde rural	Nombre de journalistes et de communicants spécialisés	
7. Créer un centre de ressources	Centre de ressources créé	Fréquentation du centre	Fonctionnement du centre	Nombre de centre créé	

## V. Dispositif de suivi-évaluation de la FAR

Le dispositif de suivi-évaluation de la SNFARE sera mis en place pour mesurer les progrès réalisés, les moyens financiers, humains et organisationnels mobilisés par rapport aux objectifs définis à travers les 7 axes stratégiques.

Le suivi évaluation de la SNFARE se fera conformément au mécanisme et outils qui seront élaborés d'une manière participative par l'ensemble des parties prenantes.

Un manuel de suivi-évaluation élaboré définira les rôles et responsabilités des différents acteurs intervenant dans le secteur agricole et rural et les mécanismes de sa mise en œuvre.

### 6.1 Structuration

Il s'agit de mettre en place des structures de gouvernance de la SNFARE qui est un programme national et multisectoriel de développement ; ces structures sont :

- Un Comité National inter acteurs de mise en œuvre et de suivi-évaluation ;
- Un Comité Régional de suivi-évaluation (CR/SE) dans chaque région administrative ;
- Un Comité local de suivi-évaluation (CL/SE) au niveau Préfectoral.

### 6.2 Fonctionnement et missions des comités.

L'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Organisations Socioprofessionnelles sont chargées d'appuyer et de prendre en charge les frais de fonctionnement des différents comités de suivi-évaluation de la SNFARE.

Le Comité national est l'organe qui définit le cadre de planification stratégique et mesure le niveau de performance global de la SNFARE.

Il élabore la démarche méthodologique à savoir :

- La démarche de performance en mettant en place des critères SMART ;
- La composante technique de suivi ;
- La composante technique d'évaluation ;
- Les supports de performance ;
- Et les revues de performance.

Le comité national s'occupe de :

- L'articulation entre les différents acteurs en favorisant le partenariat et la subsidiarité entre les différentes parties prenantes ;
- La Période d'évaluation de la SNFARE (annuelle, mi-parcours, et fin) ;
- La programmation des activités : elle sera annuelle pour le niveau National, semestrielle pour le niveau régional et trimestrielle pour le niveau local.
- La recherche de financement pour la mise en œuvre des différents axes stratégiques ;
- La mise en place d'un plan de communication des comités : local, régional et national.

Les Comités régional et local, d'un niveau opérationnel, assurent le suivi et l'évaluation des performances de l'ensemble des programmes et des projets mis en œuvre sur le terrain :

- Collecte et analyse des données ;
- Centralisation des données;
- Capitalisation des bonnes pratiques;
- Coordination des activités de terrain.

Tous les comités sont des organes officiels, consultatifs, de suivi et de mise en œuvre de la SNFARE.

Au niveau national, il est composé de représentants des ministères sectoriels, des organisations socio professionnelles consulaires représentatives, de la société civile, des employeurs, de l'Association Nationale des Communes de Guinée, etc.

Au niveau régional, il est composé de représentants des directions régionales sectorielles du développement agricole et rural, des organisations socio professionnelles et consulaires représentatives, des projets de développement, de l'Association Régionale des Communes de Guinée, etc.

Il est composé au niveau local de représentants des directions préfectorales du développement rural, des communes urbaines et rurales, des organisations professionnelles et consulaires, des services techniques, des ONG, etc.

## Conclusion

La réussite de la mise en œuvre de notre SNFARE dépendra de l'indispensable intervention de toutes les catégories d'acteurs concernées par le développement rural.

En effet, pour atteindre les objectifs de la SNFARE, il faut s'assurer que toutes les conditions de sa réussite sont réunies ; cela implique certes la maîtrise de moyens importants : financiers, matériels, humains, mais aussi la définition des modalités d'action intégrant les intérêts, les craintes et les stratégies, qui peuvent même être contradictoire, des différentes catégories d'acteurs concernées par la FAR.

Les analyses des différentes catégories d'acteurs et leurs stratégies vis-à-vis de la FAR, sont-elles mêmes fonctions de leur vision de la réalité.

Pour assurer la réussite de notre SNFARE il faudra donc décrypter les logiques et pratiques des acteurs, et les prendre en compte. Dans ce cadre, le dialogue permanent et la concertation permettront de juguler les difficultés et trouver les bons compromis pour atteindre les finalités du dispositif national de la FAR.

## ANNEXES

### BUDGETISATION DES ACTIVITES DES AXES STRATEGIQUES EN MILLIONS DE GNF

Une évaluation de l'ensemble des activités est faite sur une période 5 ans. Leur financement permet de réussir la mise en œuvre de la SNFARE.

#### Annexe 1 : budget axe1

AXE STRATEGIQUES N° 1 : ACCES UNIVERSEL DES RURAUX A L'EDUCATION DE BASE ET L'ALPHABETISATION		Coût (GNF)	Euro
1.1 Sensibiliser la population rurale	1.1.1 Implication des autorités locales, coutumières et OP;	100 000 000	9 803,9
	1.1.2 sensibilisation à travers les radios rurales et communautaires (spots publicitaires, tables rondes, etc.)	150 000 000	14 705,9
	1.1.3 sensibilisation porte à porte (crieurs publics);	20 000 000	1 960,8
	1.1.4 mise en place de cadre de concertation de toutes les parties prenantes	25 000 000	2 451,0
<b>Sous-total 1</b>		<b>295 000 000</b>	<b>28 921,6</b>
1.2 Renforcer l'éducation de base (école fondamentale)	1.2.1 Construction des écoles;	4 590 000 000	450 000,0
	1.2.2 Renforcement des capacités du personnel enseignant;	153 000 000	15 000,0
	1.2.3 instauration de la gratuité de la formation;	7 344 000 000	720 000,0
	1.2.4 Mise en place des bibliothèques	918 000 000	90 000,0
	1.2.5 Intégration des questions environnementales dans les programmes	1 530 000	150,0
	1.2.6 instauration des questions d'équité	367 200 000	36 000,0
	1.2.7 Adaptation des programmes à nos coutumes et traditions	36 720 000	3 600,0
<b>Sous-total 2</b>		<b>13410450000</b>	<b>1 314 750,0</b>
1.3 Promouvoir la scolarisation des jeunes filles	1.3.1 Encouragement de la scolarisation des jeunes filles (kits scolaires, bourses, primes, etc.);	91 800 000	9 000,0
	1.3.2 Sensibilisation pour la poursuite des études (lutter contre les mariages précoces,...)	122 400 000	12 000,0
<b>Sous-total 3</b>		<b>214 200 000</b>	<b>21 000,0</b>
1.4 Promouvoir l'alphabétisation en milieu rural	1.4.1 Création des centres d'alphabétisation (en langues nationales notamment);	1 224 000 000	120 000,0
	1.4.2 professionnalisation des animateurs des centres d'alphabétisation;	4 590 000	450,0
	1.4.3 Elaboration des supports de formation;	765 000 000	75 000,0
	1.4.4 Participation à l'organisation de la journée mondiale de l'alphabétisation;	28 500 000	2 794,1
<b>Sous-total 4</b>		<b>2 022 090 000</b>	<b>198 244,1</b>
1.5 Suivre et évaluer les activités	1.5.1 Institutionnalisation de partenariats entre toutes les parties prenantes ;	15 300 000	1 500,0
	1.5.2 Renforcement des capacités des intervenants en Suivi-Evaluation	24 480 000	2 400,0
	1.5.3 Détermination des outils de Suivi-évaluation	250 000	24,5
	sous-total 5	<b>40 030 000</b>	<b>3 924,5</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>15 981 770 000</b>	<b>1 566 840,2</b>

## Annexe 2 : budget axe 2

<b>AXE STRATEGIQUES N° 2 : REGULATION DE LA GOUVERNANCE DE LA FORMATION AGRICOLE RURALE</b>		<b>Coût (GNF)</b>	<b>Euro</b>
2.1 Identifier les acteurs concernés par la FAR	2.1.1. Elaboration des TDR et les fiches d'identifications	1 500 000	147,06
	2.1.2. Recensement des acteurs concernés	60 000 000	5882,35
	2.1.3. Remplissage des fiches d'identifications		
	2.1.4. Traitement et analyse des données / rapports		
<b>Sous-total 1</b>		<b>61 500 000</b>	<b>6 029,41</b>
2.2 Mettre en place et opérationnaliser le comité national de concertation et d'orientation	2.2.1. Validation du rapport d'identification, information, sensibilisation pour la création du comité	5 000 000	490,20
	2.2.2 Définition des missions, des textes normatifs et organiques du comité	275 400 000	27000,00
	2.2.3 Mise en place par un acte administratif du comité national de concertation en tenant compte de tous les acteurs après un atelier	5 000 000	490,20
	2.2.4 Opérationnalisation du comité national de concertation	45 000 000	4 411,76
	2.2.5 Elaboration et diffusion des PV de mise en place du comité national de concertation et d'orientation	1 000 000	98,04
<b>Sous-total 2</b>		<b>331 400 000</b>	<b>32 490</b>
2.3 Mettre en place les comités régionaux de concertation et d'arbitrage	2.3.1. Identification, information et sensibilisation des partenaires pour la création au niveau de chaque région adonitive d'un organe de concertation	120 000 000	11 764,7
	2.3.2. Définition des textes normatifs et organiques des comités régionaux	8 000 000	784,3
	2.3.3. Mise en place des comités régionaux de concertation et d'arbitrage à travers un atelier par région suivi d'un acte administratif	260 000 000	25 490,2
	2.3.4. Elaboration et diffusion des PV de mise en place des comités	1 000 000	98,0
	2.3.5. Opérationnalisation des comités régionaux de concertation et d'orientation à travers des ateliers	340 000 000	33 333,3
<b>Sous-total 3</b>		<b>729 000 000</b>	<b>71 470,6</b>
2.4 Mettre en place les comités locaux de concertation,	2.4.1. Identification, information et sensibilisation des partenaires pour la création au niveau de chaque institution/centre de formation de formation d'un organe de concertation	66 000 000	6 470,6
	2.4.2. Définition des textes normatifs et organiques des comités locaux de concertation	8 000 000	784,3
	2.4.3. Mise en place des comités locaux de concertation à travers un atelier	660 000 000	64 705,9
	2.4.4. Elaboration et diffusion des PV de mise en place des comités locaux	5 000 000	490,2
	2.4.5. Opérationnalisation des comités locaux de concertation par un acte administratif	250 000 000	24 509,8
<b>Sous-total 4</b>		<b>989 000 000</b>	<b>96 960,8</b>
2.5 Elaborer et valider le plan stratégique et le plan d'action de la FAR	2.5.1. Conception des outils et des procédures d'élaboration d'un plan stratégique de la FAR au niveau national et du plan d'action aux niveaux régional et local	120 000 000	11 764,7
	2.5.2 Elaboration et validation des plans local, régional et national	85 000 000	8 333,3

	2.5.3. Appui/ accompagnement des comités pour la mise en œuvre du plan stratégique de la FAR au niveau national et des plans d'actions aux niveaux régional et local	450 000 000	44 117,6
	2.5.4. Réalisation du suivi-évaluation du plan stratégique et des plans d'actions	250 000 000	24 509,8
<b>Sous- total 5</b>		<b>905 000 000</b>	<b>88 725</b>
2.6 Mettre en place l'organe indépendant d'assurance qualité	2.6.1. Identification, information et sensibilisation des partenaires pour la création de l'organe	5 000 000	490,2
	2.6.2. Elaboration des textes législatif, administratif et technique	8 000 000	784,3
	2.6.3. validation des textes législatif, administratif et technique à travers un atelier	50 000 000	4 902,0
	2.6.4. Mise en place par un acte administratif des membres du comité en tenant compte de toutes les parties prenantes	5 000 000	490,2
	2.6.5. Opérationnalisation de l'organe	200 000 000	19 607,8
<b>Sous- total 6</b>		<b>268 000 000</b>	<b>26 274,5</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>3 283 900 000</b>	<b>321 951,0</b>

### Annexe 3. Budget Axe 3

<b>AXE STRATEGIQUES N°3 : CONSTRUCTION D'UNE OFFRE PLURIELLE, DIVERSIFIEE ET INCLUSIVE EN FAR</b>		<b>Coût</b>	<b>Euro</b>
3.1 identifier les métiers actuels et futurs de la FAR	3.1.1. Diagnostic des métiers-compétences et emploi	160 000 000	15 686
	3.1.2. Diagnostic prospectif des métiers futurs	80 000 000	7 843
<b>Sous-total. 3.1</b>		<b>240 000 000</b>	<b>23 529</b>
3.2 Elaborer le cadre méthodologique de développement des curricula adapté au contexte du pays	3.2.1. Disposition d'un référentiel pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation de la FAR	150 000 000	14 706
	3.2.2. Mise en place des structures de pilotage ou de développement des curricula de la FAR au niveau central, régional et local et des outils de travail	175 000 000	17 157
	3.2.3. Mise en place des outils de travail pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes	50 000 000	4 902
<b>Sous-total. 2</b>		<b>375 000 000</b>	<b>36 765</b>
3.3 mettre en place un pool de méthodologues pour le développement des curricula de la FAR	3.3.1. Renforcement du processus d'élaboration des programmes selon l'approche par les compétences (APC)	300 000 000	29 412
	3.3.2. Dotation de la FAR en conseillers méthodologues capables d'intervenir efficacement dans la révision des programmes existants et dans les phases de conception et de mise en œuvre	100 000 000	9 804
	3.3.3. Recherche des ressources compétentes en la matière avec l'appui des partenaires	50 000 000	4 902
<b>Sous-total 3</b>		<b>450 000 000</b>	<b>44 118</b>
3.4 introduire dans les référentiels de formation du primaire et du secondaire des modules de formation sur le secteur Agro-Sylvo—Pastoral	3.4.1 Mise en place d'une équipe de conseillers méthodologues des programmes de la FAR adaptés à l'école primaire et du secondaire	300 000 000	29 412
	3.4.2. Renforcement des capacités des enseignants chargés de dispenser ces modules	250 000 000	24 510
	3.4.3. Mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation et de remédiations du processus	120 000 000	11 765
<b>Sous-total 4</b>		<b>670 000 000</b>	<b>65 686</b>
3.5 Développer et diversifier l'offre publique de la FAR	3.5.1. Mise en place dans chaque région administrative d'une structure de formation professionnelle agricole et rurale	10 700 000 000	1 049 020
	3.5.2. Mise en place des mesures incitatives pour les jeunes, les filles et les femmes	54 000 000	5 294
	3.5.3. Renforcement des capacités des enseignants chargés de dispenser les cours dans ces écoles	500 000 000	49 020
	3.5.4. Mise à disposition des moyens matériels et financiers pour le fonctionnement des écoles	10 000 000 000	980 392
	3.5.5. Mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation et remédiations du processus	250 000 000	24 510
<b>Sous-total 5</b>		<b>21 504 000 000</b>	<b>2 108 235</b>
3.6 mettre en place un dispositif de formation des formateurs	3.6.1. Identification et analyse des besoins de formation continue	200 000 000	19 608
	3.6.2. Elaboration des offres et programmes de formation continue	150 000 000	14 706
	3.6.3. Recrutement des experts pour la formation des formateurs	300 000 000	29 412
	3.6.4. Mise à disposition des moyens matériels et financiers pour le fonctionnement des centres de	10 000 000 000	980 392

	formation continue		
	3.6.5. Organisation des ateliers de formation des formateurs	400 000 000	39 216
<b>Sous-total 6</b>		<b>11 050 000 000</b>	<b>1 083 333</b>
3.7 Renforcer le système de certification et de labellisation	3.7.1. Elaboration de la nomenclature des métiers ruraux et de la cartographie de la FAR	350 000 000	34 314
	3.7.2. Mise en place des commissions professionnelles de certification	100 000 000	9 804
	3.7.3. Détermination/fixation des différents niveaux de qualifications par métier et par filière	75 000 000	7 353
	3.7.4. Définition des modalités de certification	50 000 000	4 902
	3.7.5. Mise en place des passerelles permettant la mobilité verticale et horizontale dans le secteur	200 000 000	19 608
<b>Sous-total 7</b>		<b>775 000 000</b>	<b>75 980</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>35 064 000 000</b>	<b>3 437 647</b>

## Annexe 4 : budget axe 4

<b>AXE STRATEGIQUES N°4: DEVELOPPER DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT D'APPRENTISSAGE ET D'INCUBATION DANS TOUS LES NIVEAUX DE LA FAR</b>		<b>Coût</b>	<b>Euro</b>
4.1 Construction de nouveaux établissements FAR	4.1.1. Construction d'une ENAE	5 500 000 000	539 216
	4.1.2. Construction de quatre lycées agricoles dans les 4 régions naturelles	25 600 000 000	2 509 804
	4.1.3. Construction de trente-trois Centres d'Apprentissage et de formation professionnelle post primaire et secondaire	117 810 000 000	11 550 000
	4.1.4 Construction des centres d'incubation au sein des structures de formations	510 900 000	50 088
	4.1.5. Construction et équipement de 4 instituts pédagogiques/ centre de ressources	20.400.000.000	2.000.000
<b>Sous-total 1</b>		<b>149 420 900 000</b>	<b>14 649 108</b>
4.2 Rénover et faire l'extension des structures de formations existantes et du centre de formation des formateurs	4.2.1. Rénovation des dortoirs garçons et filles	652 000 000	63 922
	4.2.2. Rénovation des cantines	680 000 000	66 667
	4.2.3. Rénovation des salles de classes	1 600 000 000	156 863
	4.2.4. Rénovation des toilettes garçons et filles	62 000 000	6 078
	4.2.5. Rénovation des blocs administratifs	380 000 000	37 255
	4.2.6. Rénovation des fermes pédagogiques	2 720 000 000	266 667
	4.2.7. Rénovation des châteaux d'eau	30 000 000	2 941
	4.2.8. Rénovation des aires de jeux	142 000 000	13 922
<b>Sous-total 2</b>		<b>6 266 000 000</b>	<b>614 314</b>
4.3 Equipements Pédagogiques et Administratifs (structures de formation et centres de formation des formateurs)	4.3.1. Equipements et outillage des apprenants	71 088 060 000	6 969 418
	4.3.2 Equipements en mobiliers des dortoirs, blocs administratifs, cantines	16 023 380 000	1 570 920
	4.3.3. Equipements des fermes pédagogiques	824 968 000	80 879
	4.3.4. Equipements en matériels informatiques et internet	12 017 535 000	1 178 190
	4.3.5. Equipements en fournitures de bureau	8 011 690 000	785 460
<b>Sous-total 3</b>		<b>107 965 633 000</b>	<b>10 584 866</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>263 652 533 000</b>	<b>25 848 288</b>

## Annexe 5 : budget axe 5

<b>AXE STRATEGIQUES N° 5 : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PERENNE D'INSERTION DES JEUNES EN MILIEU RURAL ET PERI-URBAIN</b>		<b>Coût (GNF)</b>	<b>Euro</b>
5.1 Améliorer l'attractivité des métiers de l'Agriculture	5.1.1 Campagne d'information et de sensibilisation dans les 8 régions administratives 1/anx5ans	150 000 000	14 706
	5.1.2 Organisation de journées portes ouvertes dans les 8 régions administratives 1/anx5ans	160 000 000	15 686
	5.1.3 Organisation de plaidoyers	120 000 000	11 765
	Participation des jeunes aux concours des projets innovants	125 000 000	12 255
<b>Sous-total 1</b>		<b>555 000 000</b>	<b>54 412</b>
5.2 Développer des partenariats entre les établissements et le milieu socio-professionnel	5.2.1 Identification des partenaires potentiels une fois an	5 000 000	490
	5.2.2 Organisation de journées porte ouverte sur la SNFARE dans les 8 régions administratives 1/anx5ans	160 000 000	15 686
	5.2.3 Élaboration de conventions de partenariat	15 000 000	1 471
	5.2.4 Organisation des stages des jeunes promoteurs	850 000 000	83 333
	Suivi des conventions établies	7 500 000	735
<b>Sous-total :2</b>		<b>1 037 500 000</b>	<b>101 716</b>
5.3 Améliorer l'accès aux services financiers	5.3.1 Création de fonds dédiés au sein des IMF et Banques en place pour le financement des projets jeunes à taux fortement bonifié ;	8 000 000 000	784 314
	5.3.2 Promotion des systèmes d'assurance pour les coopératives et entreprises de jeunesse et fonds de garantie	400 000 000	39 216
<b>Sous-total 3</b>		<b>8 400 000 000</b>	<b>823 529</b>
5.4 Faciliter l'accès à la terre	5.4.1 Vulgarisation des textes de loi sur le foncier	400 000 000	39 216
	5.4.2 Organisation de rencontres avec des coutumiers	40 000 000	3 922
	5.4.3 Elaboration de messages et leur diffusion dans les radios rurales et communautaires	200 000 000	19 608
<b>Sous-total 4</b>		<b>640 000 000</b>	<b>62 745</b>
5.5 Accompagner techniquement et économiquement les jeunes	5.5.1 Développement d'un système d'appui-conseil	10 000 000	980
	5.5.2 Accompagnement de la structuration des jeunes installés	18 000 000 000	1 764 706
	5.5.3 Actualisation des méthodes de formation	-	-
	5.5.4 Appui à l'élaboration des projets d'insertion dans tous les parcours de formation agricole et rurale	16 000 000 000	1 568 627
	5.5.5 Mise en place des centres de ressources dans toutes les structures de formation agricole et rurale	-	-
	5.5.6 Promotion des produits des jeunes installés (foire, exposition, labellisation, ...)	275 000 000	26 961
<b>Sous-total 5</b>		<b>34 285 000 000</b>	<b>3 361 275</b>
5.6 Mettre en place un système de suivi-évaluation	5.6.1 Élaboration des outils de suivi-évaluation	10 000 000	980
	5.6.2 Mise en place d'un réseau des sortants des formations agricoles et rurales	25 000 000	2 451
	5.6.3 Renforcement des capacités des acteurs du suivi-évaluation	236 000 000	23 137
<b>Sous-total 6</b>		<b>271 000 000</b>	<b>26 569</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>44 151 000 000</b>	<b>4 328 529</b>

## Annexe 6: budget axe 6

<b>AXE STRATEGIQUES N°6: MISE EN PLACE DE MECANISMES DURABLES DE FINANCEMENT DE LA FAR</b>		<b>Coût (GNF)</b>	<b>Euro</b>
6.1 Augmenter le budget alloué à la formation agricole et rurale	6.1.1 plaidoyer pour concrétiser la priorité accordée dans les différents budgets alloués par les institutions nationales et internationales	180 000 000	17 647
	6.1.2 Plaidoyer pour faire progresser les budgets de formation dans les institutions de la FAR	50 000 000	4 902
<b>Sous-total 1</b>		<b>230 000 000</b>	<b>22 549</b>
6.2 Mettre en place un fonds national de la FAR	6. 2.1 Mise en place du cadre réglementaire	120 000 000	11 765
	6.2.2. prélèvement de 1% sur les importations agricoles et de 2% sur les chiffres des sociétés d'exploitation des ressources naturelles,	130 000 000	12 745
	6.2.3. instauration d'une contribution des entreprises au fonds national de formation	120 000 000	11 765
<b>Sous-total 2</b>		<b>370 000 000</b>	<b>36 275</b>
6.3 Mettre en place un cadre partenarial favorisant le partage du coût de la FAR avec le milieu professionnel	6, 3,1: Elaboration d'une convention de partenariat entre les acteurs de la FAR	120 000 000	11 765
	63.2. Opérationnalisation du partenariat entre les acteurs de la FAR	50 000 000	4 902
<b>Sous-total 3</b>		<b>170 000 000</b>	<b>16 667</b>
6.4 Définir un système de contribution abordable pour les bénéficiaires de la FAR.	6.4.1 Organisation d'un atelier de définition des critères de contribution des bénéficiaires	180 000 000	17 647
	6.4.2 Mise en place d'un système de contribution et de sécurisation des paiements	120 000 000	11 765
	6.4.3 Evaluation du taux de contribution par bénéficiaires de la FAR	40 000 000	3 922
<b>Sous-total 4</b>		<b>340 000 000</b>	<b>33 333</b>
6.5 Mettre en place un cadre qui favorise la prestation de service par les institutions de la FAR	6. 5.1 Elaboration et mise en œuvre des textes réglementaires	200 000 000	19 608
	6.5.2 Prestation des services aux tiers	125 000 000	12 255
	6. 5. 3 Production et vente des biens	180 000 000	17 647
	<b>Sous-total 5</b>	855 000 000	83 824
<b>Sous-total 5</b>		<b>1 360 000 000</b>	<b>133 333</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>2 470 000 000</b>	<b>242 157</b>

## Annexe 7: budget axe 7

AXE STRATEGIQUES N°7 : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE LA FAR		Coût (GNF)	Euro
7.1 Identifier le public cible	7.1.1. Consultation du document du projet de la SNFARE	40 000 000	3 922
	7.1.2 Production d'une synthèse sur la vision, les objectifs et les publics cibles	40 000 000	3 922
	7.1.3 Catégorisation de publics cibles	30 000 000	2 941
<b>Sous-total 1</b>		<b>110 000 000</b>	<b>10 784</b>
7.2 Identifier les outils de communication et d'information de la SNFARE	7.2.1 Consultation d'experts en communication	50 000 000	4 902
	7.2.2. Mise en place d'outils d'I.C. en fonction du public cible	75 000 000	7 353
<b>Sous-total 2</b>		<b>125 000 000</b>	<b>12 255</b>
7.3 Elaborer le plan de communication	7.3.1 Identification de groupes cible	30 000 000	2 941
	7.3.2 Conception de messages forts	30 000 000	2 941
	7.3.3 Conception du logo de la SNFARE	5 000 000	490
	7.3.4 Développement et mise en place des outils de communication digitaux (site web / exemple)	100 000 000	9 804
	7.3.5 Organisation d'activités d'information et de sensibilisation à l'intention du grand public;	500 000 000	49 020
	7.3.6 Utilisation de réseaux sociaux	75 000 000	7 353
<b>Sous-total 3</b>		<b>740 000 000</b>	<b>72 549</b>
7.4 Développer un système d'information sur les marchés agricoles et ruraux	7.4.1 Création d'applications mobiles	120 000 000	11 765
	7.4.2 Interconnexion des marchés des produits agricoles et ruraux	300 000 000	29 412
	7.4.3 Production et diffusion de documents utilitaires en langues nationales (vidéos, photos, dessins)	500 000 000	49 020
	7.4.4 Organisation des foires nationales, régionales et internationales	1 000 000 000	98 039
<b>Sous-total 4</b>		<b>1 920 000 000</b>	<b>188 235</b>
	7.5.1 Elaboration d'arguments en faveur de la SNFARE	50 000 000	4 902
7.5 Développer le plaidoyer et le lobbying	7.5.2 Montage de scénarii en liaison avec les résultats forts de la SNFARE	250 000 000	24 510
	7.5.3 Participation à des rencontres nationales et internationales liées au secteur Agricole	1 000 000 000	98 039
<b>Sous-total 5</b>		<b>1 300 000 000</b>	<b>127 451</b>
7.6 Mettre en place de réseaux spécialisés de journalistes et de communicateurs	7.6.1 Mise en place d'un espace de concertation entre SNFARE et les médias	1 000 000 000	98 039
	7.6.2 Identification des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre	100 000 000	9 804
<b>Sous-total 6</b>		<b>1 100 000 000</b>	<b>107 843</b>
7.7 Créer un centre de ressources	7.7.1 Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire	500 000 000	49 020
	7.7.2 Capitalisation des différentes expériences des parties prenantes en FAR	600 000 000	58 824
	7.7.3 Acquisition du matériel et équipement du centre	700 000 000	68 627
	7.7.4 Mise à disposition de ressources humaines qualifiées	5 000 000 000	490 196
<b>Sous-total 7</b>		<b>6 800 000 000</b>	<b>666 667</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>12 095 000 000</b>	<b>1 185 784</b>